

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(35^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 16 mai 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Démission d'un député** (p. 883).
2. **Nomination à des organismes extraparlimentaires** (p. 883).
3. **Communication de M. le président** (p. 883).
4. **Modification de l'article 6 bis de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires.** - Discussion, en deuxième lecture, d'une proposition de loi (p. 883).

M. Alain Lamassoure, rapporteur de la commission des lois.

Discussion générale :

MM. Jean-Marie Daillet,
Charles Josselin.

Clôture de la discussion générale.

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes.

Passage à la discussion des articles.

Article 3 (p. 886)

Le Sénat a supprimé cet article.

Amendement n° 1 de la commission des lois : M. le rapporteur, Mme le ministre. - Adoption.

L'article 3 est ainsi rétabli.

Article 4 (p. 886)

Amendement n° 2 rectifié de la commission : M. le rapporteur.

Amendements n°s 3 et 4 de la commission : M. le rapporteur, Mme le ministre. - Adoption des amendements n°s 2 rectifié, 3 et 4.

Adoption de l'article 4 modifié.

Article 5 (p. 887)

Amendement n° 5 de la commission : M. le rapporteur, Mme le ministre. - Adoption.

Ce texte devient l'article 5.

Article 6 (p. 887)

Amendement n° 6 de la commission : M. le rapporteur, Mme le ministre. - Adoption.

Ce texte devient l'article 6.

Article 6 bis (p. 887)

Amendement de suppression n° 7 de la commission : M. le rapporteur, Mme le ministre. - Adoption.

L'article 6 bis est supprimé.

Article 7 (p. 888)

Amendement n° 8 rectifié de la commission : M. le rapporteur, Mme le ministre. - Adoption.

Adoption de l'article 7 modifié.

Adoption de l'ensemble de la proposition de loi.

5. **Modification de l'article 33 du règlement de l'Assemblée nationale.** - Discussion des conclusions d'un rapport (p. 888).

M. Michel Sapin, président de la commission des lois, rapporteur.

Discussion générale : M. Georges Hage.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion de l'article unique.

Article unique - Adoption de l'article unique
de la proposition de résolution (p. 889)

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 889)

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

6. **Discussion de la motion de censure** (p. 889).

Discussion générale :

MM. Bernard Bosson,
Louis Mermaz,
Alain Lamassoure,
Alain Juppé,
Jacques Brunhes,
Charles Josselin.

M. Michel Rocard, Premier ministre.

Clôture de la discussion générale.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

7. **Ordre du jour** (p. 905).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de Mme Catherine Lalumière, député de la troisième circonscription de la Gironde, une lettre l'informant qu'elle se démettait de son mandat de député.

Acte est donné de cette démission qui sera notifiée à M. le Premier ministre.

2

NOMINATION A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. La nomination de représentants de l'Assemblée nationale au sein d'organismes extraparlamentaires a été publiée au *Journal officiel* du 14 mai 1989.

3

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Je rappelle à l'Assemblée que la conférence des présidents a décidé que la discussion de la motion de censure commencera à dix-sept heures.

J'invite donc les orateurs qui interviendront dans la discussion des deux textes inscrits à l'ordre du jour de cet après-midi à faire preuve de concision.

4

MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 BIS DE L'ORDONNANCE DU 17 NOVEMBRE 1958 RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

Discussion, en deuxième lecture, d'une proposition de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (nos 642, 675).

La parole est à M. Alain Lamassoure, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Alain Lamassoure, rapporteur. Monsieur le président, madame le ministre des affaires européennes, mes chers collègues, l'Assemblée nationale a adopté le 11 avril dernier, à l'unanimité, sauf l'abstention du groupe communiste, la proposition de loi présentée par M. Charles Josselin tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires.

Ce texte a pour objet de renforcer les compétences et l'efficacité des délégations parlementaires pour les communautés européennes afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans le nouveau contexte européen. En effet, l'Acte unique a changé la nature du travail communautaire. A Bruxelles, on ne négocie plus, on légifère ! Les 279 directives nécessaires à la réalisation du marché unique correspondent à une accélération considérable de l'activité normative de la Communauté européenne. Les domaines couverts sont si vastes que, l'an passé, sur 40 lois votées par notre Parlement national, 18 étaient « sous influence » européenne, en quelque sorte.

Pour notre Parlement, cette évolution entraîne la nécessité d'une double adaptation. D'une part, il s'agit de permettre au Parlement français de mieux faire entendre son point de vue auprès du Gouvernement, afin que celui-ci défende mieux les intérêts nationaux dans les négociations qu'il mène avec nos partenaires. D'autre part, il est nécessaire que les assemblées soient informées des travaux des instances européennes afin qu'elles en tirent les conséquences indispensables dans le cadre de leurs propres activités législatives.

Il est apparu, à la commission des lois d'abord, puis à l'ensemble de l'Assemblée nationale, que les délégations parlementaires pour les communautés européennes étaient l'organe le mieux approprié pour satisfaire l'exigence d'une double adaptation. Bien que ces délégations aient été instituées, en 1979, dans un contexte très différent et aient été conçues avec un esprit très différent de celui qui nous anime aujourd'hui, elles sont apparues comme le moyen le plus simple et le plus efficace de parvenir à l'objectif visé, même si, ultérieurement, d'autres réformes susceptibles d'entraîner une modification du règlement de l'Assemblée nationale, voire de notre Constitution, devront être envisagées.

Dans le texte que nous avons adopté en première lecture, je tiens à le souligner, l'Assemblée nationale a été soucieuse d'éviter deux écueils. D'une part, le respect du principe de la séparation des pouvoirs interdit que les avis des délégations parlementaires conditionnent la position du Gouvernement sur les projets d'actes communautaires, contrairement à ce qui se passe chez certains de nos partenaires - nous avons été attentifs à ce point. D'autre part, il n'est pas davantage concevable, dès lors que la procédure législative est définie de manière très précise par la Constitution, que l'examen des projets ou des propositions de loi soit subordonné à la consultation des délégations.

Ces limites étant posées, nous avons voté, en première lecture, une augmentation assez sensible du rôle des délégations. Saisi de la proposition de loi, le Sénat en a profondément limité la portée, supprimant en particulier les dispositions relatives à la consultation des délégations sur des textes législatifs. En fait, il a refusé tout changement du rôle des délégations parlementaires dans la mesure où il a rejeté la formule que nous avions retenue : à notre avis, les délégations devaient désormais veiller, écrivions-nous, à la coordination des activités du Parlement et de celles des institutions européennes.

En effet, le rapporteur de la commission des lois du Sénat a estimé qu'une telle évolution porterait atteinte à l'autonomie des assemblées parlementaires françaises et il a

emporté la conviction de la Haute Assemblée. En fait, le Sénat n'a retenu du texte qui lui était soumis que les modifications apportées à la composition des délégations et, sous certaines réserves, celles concernant les travaux des délégations et les modalités de leur publicité.

Compte tenu du caractère consensuel des positions qu'elle avait prises en première lecture, la commission des lois de l'Assemblée ne pouvait donc que revenir, pour l'essentiel, au texte qu'elle avait initialement adopté.

Je rappelle brièvement quels sont les points forts de ce texte.

D'abord, sans que leur intervention constitue une formalité substantielle, les délégations parlementaires pour les communautés européennes pourront être consultées par le Gouvernement sur tout projet d'acte communautaire ainsi que sur tout projet de texte législatif ou réglementaire ayant trait aux domaines couverts par l'activité des Communautés.

Les délégations pourront être également consultées par une commission permanente ou une commission spéciale sur tous projets d'actes communautaires.

Enfin, les délégations pourront se saisir elles-mêmes de tous les projets d'acte communautaire portant sur des matières relevant du domaine de la loi et de tout projet de texte législatif ayant trait aux domaines couverts par l'activité des Communautés.

Cette réforme ne constitue qu'un premier pas, mais elle aura déjà le mérite de mieux associer le Parlement à la construction européenne, à l'exemple de ce qui existe désormais dans la plupart des parlements étrangers.

Sous le bénéfice de ces observations la commission des lois s'est prononcée à l'unanimité en faveur d'un retour, pour l'essentiel, au texte initial voté par notre assemblée. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Mes chers collègues, lorsque le texte est revenu du Sénat, les bras m'en sont tombés !

Comment nos collègues sénateurs ont-ils pu ne pas saisir la clarté de la volonté nationale s'exprimant dans le vote unanime - sauf l'abstention de nos collègues communistes - émis par l'Assemblée nationale, un vote qui rejoignait d'ailleurs aussi bien les conclusions de notre collègue et ami Alain Lamassoure que l'excellente proposition de loi de notre collègue Charles Josselin ?

Comment nos collègues sénateurs n'ont-ils pas saisi l'importance de la période que nous vivons ? Dans la perspective à court terme de l'entrée de la France et de ses onze partenaires dans ce qui est plus qu'un Marché commun, je veux dire une communauté politique, comment n'ont-ils pas saisi qu'il importait d'améliorer les relations entre les assemblées parlementaires de notre pays, l'Assemblée nationale, le Sénat, et le Parlement européen ?

Je suppose qu'il s'agit d'une surprise de séance, liée à ce que j'appellerai des circonstances événementielles locales : pas un instant, je ne puis croire que le vote de nos amis sénateurs ait été pleinement réfléchi !

A l'article 3, par exemple, le Sénat voudrait maintenir l'interdiction faite aux députés et aux sénateurs membres du Parlement européen de siéger au sein des délégations parlementaires pour les communautés européennes. Est-ce là, je vous demande, montrer vraiment que l'on veut que les parlementaires membres de ces délégations jouent pleinement leur rôle ? Quelle meilleure façon d'assumer ce rôle au mieux que d'avoir la double appartenance ? Il ne s'agit certes pas ici de prêcher pour le cumul des responsabilités, mais simplement d'améliorer le contact.

A l'article 4, comment le Sénat peut-il supprimer la référence au devoir d'information des délégations et aux moyens d'information des assemblées parlementaires par les délégations ?

A l'article 5, peut-il ne pas y avoir un maximum de contacts prévus entre le gouvernement national et le parlement national pour juger des textes, des projets de directives et de règlements et autres actes communautaires, dès la transmission au Conseil des communautés européennes ? Sur ce point, mes chers collègues, nous avons ici raison ! Je ne sais dans quelle impasse le Sénat s'est fourvoyé.

Il en va de même des articles suivants : je ne m'étends pas outre mesure.

Notre assemblée ne se déjugera pas parce qu'elle a bien perçu quel est l'intérêt national. Celui-ci réside dans la solidarité européenne, dans le dialogue entre la démocratie nationale et la démocratie européenne, qui sont, bien sûr, parfaitement compatibles. Il est de l'intérêt de la France d'adopter la proposition de loi présentée par notre collègue Josselin, qui, doublant la représentation parlementaire française, assure ainsi à notre pays un contact meilleur qu'auparavant, lorsque la délégation était trop restreinte.

Madame le ministre, mes chers collègues, nul besoin de s'étendre plus longuement. Le bon sens commande d'adopter les amendements de la commission des lois qui tendent à rétablir un texte excellent.

M. le président. La parole est à M. Charles Josselin.

M. Charles Josselin. Madame le ministre, mes chers collègues, la proposition de loi dont j'ai pris l'initiative, et que notre assemblée a adoptée le 11 avril dernier, sur le rapport de M. Alain Lamassoure, revient donc aujourd'hui devant l'Assemblée nationale.

D'entrée, je tiens à exprimer ma surprise devant le fait que ce texte est devenu la cible de critiques diamétralement opposées.

Pour certains, qui citent à l'envi, quitte à commettre quelques erreurs, les procédures mises en place dans les parlements de certains de nos partenaires de la Communauté, les délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat font si pâle figure auprès des autres organes parlementaires spécialisés dans les actions communautaires que ma proposition de loi, trop modeste, ne contribuerait en rien - ou si peu - à remédier à ce qu'ils considèrent comme un effacement du Parlement français.

Pour d'autres au contraire, et j'ai cru comprendre que la commission des lois du Sénat se rangeait de leur côté, la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale risque de succomber au péché suprême d'inconstitutionnalité, en voulant transformer les délégations en une « septième commission permanente » intervenant de façon substantielle dans la procédure législative, s'immisçant dans le pouvoir de négociation internationale qui est l'apanage du Gouvernement et même - excusez du peu ! - pouvant aller jusqu'à « frapper de nullité un certain nombre d'accords conclus par le Gouvernement au sein du conseil des ministres de la Communauté ».

Qu'en est-il en réalité ? Quel est l'objet de la proposition de loi ? Comment atteindre les objectifs qu'elle vise ?

Sur l'objet de la proposition, chacun paraît d'accord.

Il s'agit, compte tenu de l'évolution de l'activité des communautés, dont l'Acte unique de 1986 accroît le contenu et l'importance, et dans la perspective de l'achèvement du marché intérieur d'ici au 31 décembre 1992, d'abord de mieux informer les assemblées, de leur permettre ainsi de mieux jouer leur rôle législatif, de mieux contrôler l'action du Gouvernement, d'assurer une meilleure coordination entre le droit national et le droit communautaire ; enfin, de permettre au Parlement de mieux exercer sa mission de relais et d'information de l'opinion.

En bref, comme l'a excellemment dit Mme le ministre des affaires européennes lors du débat au Sénat, il s'agit « qu'au surcroît d'activité communautaire corresponde un renforcement des moyens du Parlement » et que « les préoccupations européennes soient présentes dans tous les travaux de celui-ci ».

Par quels moyens entendons-nous atteindre cet objectif ?

Premier moyen, le doublement du nombre des membres des délégations : tout le monde est d'accord pour reconnaître que la disposition relative au doublement n'est plus en discussion. Je m'en félicite et j'évoque ce point seulement pour rappeler qu'un des buts du doublement est « d'assurer une représentation équilibrée des commissions permanentes » - preuve, au demeurant, que notre volonté n'était pas de substituer les délégations à celles-ci !

Deuxième moyen, l'amélioration des pouvoirs d'information des délégations.

En effet, depuis le vote de la loi de 1979, il incombe au Gouvernement de transmettre aux délégations tout document nécessaire établi par les différentes institutions des communautés européennes, tous renseignements utiles sur les négo-

ciations en cours et tous les projets de directives, règlements et autres actes communautaires portant sur des matières qui sont du domaine de la loi.

Personne n'entend revenir là-dessus : la proposition de loi dont nous discutons tend seulement à rendre plus effective l'information des délégations et à faire en sorte qu'elle intervienne le plus tôt possible, c'est-à-dire très en amont de la procédure de décision communautaire. Qui pourrait y trouver à redire ?

Il s'agit également de prévoir que cette information a lieu aussi au moyen d'auditions - de ministres, de représentants d'institutions communautaires -, ce qui est la pratique dans les délégations depuis longtemps. Il ne paraît pas mauvais d'institutionnaliser cette pratique sans en faire le moins du monde une comparution obligatoire, puisque le texte adopté par l'Assemblée nationale prend la précaution de préciser que les délégations « peuvent demander l'audition » de ces personnalités.

S'agissant des représentants des institutions des Communautés, le fait d'inscrire leur audition éventuelle dans la loi correspond à un autre souci, celui de mettre en lumière la nécessité de renforcer la coopération entre les institutions nationales et les institutions communautaires.

Correspond également à ce souci la suppression de l'interdiction du cumul entre le mandat de membre du Parlement européen et la fonction de membre des délégations pour les Communautés européennes, ainsi que la possibilité donnée à ces dernières d'associer à leurs travaux avec voix consultative les membres français du Parlement européen.

En tant que président de la délégation de l'Assemblée nationale je me fais l'interprète de mes collègues pour dire avec force que cette dernière disposition ne restera pas lettre morte.

Les liens de nos assemblées avec le Parlement européen seront ainsi resserrés de plusieurs manières : par la participation de ses membres français aux travaux des délégations et par l'audition, chaque fois que ce sera nécessaire, des rapporteurs de ses commissions, sans parler des visites qui ont lieu périodiquement de part et d'autre.

L'accroissement des compétences des délégations a suscité au Sénat des craintes injustifiées à mes yeux.

Il s'agit d'abord de confirmer ce que les délégations font déjà depuis dix ans - M. Lamassoure n'a pas manqué de le rappeler -, à savoir, examiner les projets de directives, de règlements et autres actes communautaires portant sur les matières qui sont du domaine de la loi, avant leur adoption par le Conseil des communautés européennes, de façon que les commissions permanentes et les assemblées du Parlement soient informées le plus tôt possible de la teneur des projets communautaires et des discussions qui se déroulent au sein des institutions des Communautés à leur sujet.

S'y ajoute la possibilité d'émettre un avis - et cela, j'en conviens, est un peu plus nouveau - sur les projets législatifs ayant trait aux domaines couverts par l'activité des Communautés, afin que les commissions permanentes et les assemblées, avant de prendre des décisions qui incombent à elles seules, j'y insiste, soient averties des éventuelles implications communautaires de ces textes ou, s'il s'agit d'un projet de loi relatif à une directive communautaire, soient au fait des conditions dans lesquelles cette directive a été adoptée.

C'est dans le même esprit que la possibilité est accordée au Gouvernement et aux commissions permanentes de consulter les délégations.

Il n'y a là rien d'autre que le désir de fournir aux instances compétentes en matière de décision « des informations et des suggestions » sans qu'en aucun cas l'avis des délégations ait une force obligatoire à l'égard de quiconque. Nous sommes bien en parfaite conformité avec la décision que le Conseil constitutionnel a rendue le 27 juillet 1982 à propos de la création et du rôle des délégations pour la planification, puisque les mots « informations » et « suggestions » sont les termes mêmes qu'il emploie.

Quant à la publication des travaux des délégations, il me paraît indispensable de mieux l'assurer, puisque les nombreux travaux que la délégation a menés jusqu'à présent n'ont pas eu l'audience que, j'ai la faiblesse de le penser, ils méritaient.

M. Jacques Genton, président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, l'a dit clairement : « Être informé, réfléchir sur ces informations, rédiger des

conclusions, telle est la tâche des délégations à l'intention de leur assemblée. Encore faut-il que les rapports puissent être diffusés utilement. »

Or - c'est toujours M. Genton qui s'exprime - « la diffusion de nos rapports et de nos conclusions est très limitée. Il serait souhaitable que ceux-ci soient à la disposition de tous. Ils ne le seront que s'ils sont publiés comme rapports d'information ». Je précise que par « tous », il entendait tous les sénateurs.

La proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale ne va pas aussi loin à cet égard puisqu'elle offre le choix entre la transmission des rapports aux commissions parlementaires compétentes et leur publication comme rapports d'information. Cette disposition répond en tout cas au besoin, sans cesse croissant, d'information des membres du Parlement et, à travers eux, de l'opinion publique sur les activités communautaires. Il paraît particulièrement utile de la maintenir.

Un mot encore monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, s'agissant de la mise en place des nouvelles délégations. Le texte adopté par le Sénat ne la permet qu'à compter du 2 octobre prochain, donc à un moment où le semestre de la présidence française sera déjà bien entamé. Il conviendra de profiter du dialogue qui ne manquera pas de s'engager à nouveau avec le Sénat pour rechercher une formule propre à désigner les nouvelles délégations à une date plus rapprochée si la date d'adoption définitive de la proposition l'autorise.

M. Jean-Marie Daillet. En tout cas, avant le 1^{er} juillet !

M. Charles Josselin. Bien sûr !

Je souhaite pour ma part que ce dialogue aboutisse à un texte qui renforce le rôle de notre Parlement dans le domaine communautaire. Le rapporteur du Sénat, M. Paul Girod, a déclaré : « L'essentiel est de répondre à la seule question qui mérite d'être posée : comment être mieux informé sur tout ce qui se passe dans la Communauté pour mieux légiférer sur le plan national ».

C'est le but que je me suis fixé en prenant l'initiative du texte aujourd'hui en discussion. Je ne doute pas que notre Assemblée saura, en rétablissant le texte dans la forme qui fut déjà choisie par elle, donner aux délégations les moyens de contribuer mieux au débat démocratique sur la construction européenne.

M. Alain Lamassoure, rapporteur, et M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à Mme le ministre des affaires européennes.

Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, mon collègue Thierry de Beaucé, dans cette enceinte, moi-même, devant la Haute Assemblée, avons eu l'occasion, lors du premier examen du texte proposé par M. Charles Josselin, d'affirmer avec force la volonté du Gouvernement d'améliorer l'information du Parlement sur l'évolution des négociations européennes. Vous en connaissez les raisons.

En premier lieu, l'achèvement du marché intérieur au plus tard le 31 décembre 1992 est l'un des objectifs que les Douze se sont assignés en signant l'Acte unique.

La liberté de circulation effective à cette date pour les biens, les personnes, les services et les capitaux implique un travail réglementaire considérable dans les enceintes européennes : la Commission, le Conseil, le Parlement européen.

Cette activité a un écho croissant dans chacun des douze Etats membres qui doivent transcrire dans leurs législations et réglementation nationales les 279 directives que la Commission estime nécessaires à la réalisation du marché unique.

Ainsi que l'a fort justement souligné votre rapporteur, M. Lamassoure, une part croissante de l'activité du Parlement et de l'administration est occupée par cette transcription.

Il est donc conforme à l'esprit du fonctionnement démocratique des institutions que le Parlement soit avisé, le plus en amont possible, des sujets en discussion dans les instances communautaires afin de ne pas être mis devant le fait accompli lorsque les textes dérivés lui sont soumis.

En second lieu, il est évident que le Gouvernement doit s'entourer de tous les avis autorisés pour la conduite des négociations communautaires.

La représentation nationale doit constituer, bien naturellement, la première source de tels avis. Le Gouvernement a donc tout intérêt à veiller à ce que le Parlement soit le mieux informé possible.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que j'ai mis en circulation les eurofiches qui sont destinées à donner des informations sur les décisions, les événements au niveau communautaire et que j'ai rendu publics les comptes rendus de tous les conseils des ministres en les diffusant auprès de tous les membres de la délégation et de tous les présidents et vice-présidents des commissions permanentes.

Ce souci de transparence et d'information sur la construction européenne inspire l'action du Gouvernement. C'est ainsi que, ce matin, j'ai inauguré en compagnie du commissaire Dondelinger une base de données accessibles par minitel qui permettra à l'ensemble des citoyens, ainsi qu'aux entreprises et aux collectifs, de s'informer sur les conséquences pratiques du marché unique et sur les possibilités qu'il ouvrira à chacun, dans sa vie professionnelle comme dans sa vie personnelle.

En ce qui concerne l'action gouvernementale, comme je l'ai déjà indiqué, le Gouvernement est prêt à venir exposer sa politique européenne devant le Parlement aussi souvent que ce sera nécessaire.

J'ai participé récemment en compagnie de M. Bérégoïov à une séance du Sénat organisée dans le cadre des questions orales avec débat. Cette formule souple me paraît tout à fait adaptée à l'information du Parlement et il ne me semble donc pas souhaitable de recourir, comme certains l'ont suggéré, à des séances impérativement prévues à l'occasion de chaque session parlementaire.

Voilà donc les principes qui guident le Gouvernement en la matière. Je souhaite m'exprimer maintenant sur la rédaction du texte qui est soumis aujourd'hui à l'Assemblée en deuxième lecture.

Le texte issu de la première lecture ne rencontrait pas d'objection du Gouvernement, après qu'il eut été débarrassé, en séance et à l'initiative de l'auteur de la proposition et du rapporteur de la commission des lois, de quelques éléments qui auraient pu poser problème au regard de la norme constitutionnelle.

Le Sénat a jugé préférable de retenir un texte plus restrictif pour les possibilités d'action des délégations aux Communautés européennes, avec le souci, m'a-t-il semblé, de préserver les prérogatives des commissions permanentes.

La commission des lois propose à l'Assemblée nationale d'en revenir pour l'essentiel au texte initial.

Le Gouvernement n'a pas à se prononcer sur cette divergence entre les deux chambres pour une question qui relève essentiellement de l'organisation des travaux parlementaires. Je m'en remettrai donc, pour les amendements qui vous sont proposés, à la sagesse de l'Assemblée.

Je tiens cependant à rappeler votre attention sur un point : pour que les délégations existant dans les deux assemblées fonctionnent de façon pleinement efficace, il me paraît utile que le texte qui va organiser leur action reflète les souhaits de l'Assemblée comme ceux du Sénat, et donc qu'un effort de compromis soit accepté par les deux chambres.

La remarquable unanimité, ou quasi-unanimité, de votre assemblée sur ce sujet me paraît déjà montrer le chemin de l'intérêt national. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, Union pour la Démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles de la proposition de loi pour lesquels les deux assemblées du Parlement n'ont pu parvenir à un texte identique est de droit dans le texte du Sénat.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

Article 3

M. le président. Le Sénat a supprimé l'article 3.

M. Lamassoure, rapporteur, a présenté un amendement, n° 1, ainsi rédigé :

« Rétablir l'article 3 dans le texte suivant :

« Le paragraphe III de l'article 6 bis précité est ainsi rédigé :

« III. - Chaque délégation peut décider d'organiser, par les moyens de son choix, la publicité de ses travaux.

« La délégation de l'Assemblée nationale et celle du Sénat peuvent décider de tenir des réunions conjointes. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Alain Lamassoure, rapporteur. Je l'ai indiqué tout à l'heure, cet amendement a pour objet de rétablir le texte initial de l'article 3 que le Sénat a modifié sur deux points :

Le premier point est relativement secondaire : le Sénat souhaitait laisser aux règlements des assemblées le soin d'autoriser les délégations permanentes à assurer la publication de leurs travaux ; mais surtout il entendait maintenir une disposition de la loi de 1979 que nous avons supprimée en première lecture et qui interdisait à un député ou à un sénateur qui cumulerait cette fonction avec un mandat de membre du Parlement européen de participer aux travaux de la délégation permanente.

On comprend qu'une telle disposition ait été alors introduite parce que, à l'époque, l'esprit de l'institution des délégations parlementaires aux Communautés européennes était de contrôler, je dirai de « marquer », au sens sportif du terme, ce qui se faisait au Parlement européen. On voulait donc empêcher que l'un des membres de cette délégation soit, en quelque sorte, à la fois juge et partie.

Aujourd'hui, l'esprit est tout à fait différent. Il s'agit au contraire, nous y reviendrons lors de la discussion d'un autre amendement, d'assurer la coordination des travaux de notre Parlement et des travaux des institutions européennes, en particulier, du Parlement européen. Par conséquent, il nous paraît souhaitable de maintenir la possibilité, pour le titulaire des deux mandats, de siéger à la délégation parlementaire.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre des affaires européennes. Cette question relève de l'organisation interne des assemblées ; le Gouvernement s'en remet donc à la sagesse de l'Assemblée nationale.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, l'article 3 est ainsi rétabli.

Article 4

M. le président. « Art. 4. - Le paragraphe IV de l'article 6 bis précité est ainsi rédigé :

« IV. - Les délégations parlementaires pour les communautés européennes ont pour mission d'informer leur assemblée respective des travaux conduits par les institutions des Communautés européennes en application des traités du 18 avril 1951 et du 25 mars 1957, de l'Acte unique européen des 17 et 28 février 1986 et des textes subséquents.

« A cet effet, le Gouvernement leur communique, dès leur transmission au Conseil des communautés, les projets de directives et de règlements et autres actes communautaires, ainsi que tout document nécessaire établi par les différentes institutions des Communautés européennes. Le Gouvernement les tient en outre informés des négociations en cours.

« Les délégations peuvent demander à entendre les ministres. »

M. Lamassoure, rapporteur, a présenté un amendement, n° 2 rectifié, ainsi rédigé :

« Compléter le deuxième alinéa de l'article 4 par les mots : " en vue de coordonner les activités du Parlement et celles des institutions communautaires ". »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Alain Lamassoure, rapporteur. Monsieur le président, si vous m'y autorisez, je présenterai d'un même souffle les amendements n°s 2, 3 et 4. *(Sourires.)*

M. le président. Je suis en effet saisi par M. Lamassoure, rapporteur, de deux autres amendements portant les n°s 3 et 4.

L'amendement n° 3 est ainsi rédigé :

« Compléter le dernier alinéa de l'article 4 par les mots : " ainsi que des représentants des institutions des Communautés ". »

L'amendement n° 4 est ainsi rédigé :

« Compléter l'article 4 par l'alinéa suivant :

« Elles peuvent associer à leurs travaux, avec voix consultative, les membres français du Parlement européen. »

Vous avez la parole, monsieur le rapporteur.

M. Alain Lamassoure, rapporteur. Ces trois amendements visent également à rétablir, à une petite modification de rédaction près, le texte initial de l'article 4, notamment sur deux points. D'abord, et j'y faisais allusion tout à l'heure, la formule selon laquelle le rôle de la délégation parlementaire aux Communautés européennes consiste à assurer une bonne coordination de l'activité de notre Parlement et de l'activité des institutions communautaires ; ce point - fondamental - a été remis en cause par le Sénat. Ensuite, celui-ci a également supprimé toute référence à l'audition de représentants des institutions européennes alors que cette disposition nous paraît nécessaire au bon fonctionnement des délégations - c'est d'ailleurs pratiqué couramment depuis plusieurs années.

Nous proposons donc de rétablir sur ces deux points le texte initial de l'article 4.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre des affaires européennes. Même attitude : le Gouvernement s'en remet à la sagesse de l'Assemblée nationale !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 2 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 3.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 4.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'article 4, modifié par les amendements adoptés.

(L'article 4, ainsi modifié, est adopté.)

Article 5

M. le président. « Art. 5. - Le paragraphe V de l'article 6 bis précité est ainsi rédigé :

« V. - Les délégations traitent les informations et communications mentionnées au paragraphe IV et transmettent leurs analyses, assorties ou non de conclusions, aux commissions parlementaires compétentes auxquelles il appartient d'en délibérer et, le cas échéant, de saisir le Gouvernement de leurs observations.

« Ces délégations peuvent être consultées par les commissions parlementaires sur tout acte ou tout projet d'acte communautaire. »

M. Lamassoure, rapporteur. a présenté un amendement, n° 5, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'article 5 :

« Le paragraphe V de l'article 6 bis précité est ainsi rédigé :

« V. - Les délégations peuvent être consultées par le Gouvernement sur tout projet d'acte communautaire ainsi que sur tout projet de texte législatif ou réglementaire ayant trait aux domaines couverts par l'activité des Communautés.

« Elles peuvent également être consultées par une commission spéciale ou permanente sur tous projets d'actes communautaires.

« Elles examinent les projets de directives et de règlements et autres actes communautaires portant sur des matières qui sont du domaine de la loi en vertu de la Constitution avant leur adoption par le Conseil des Communautés européennes.

« Elles peuvent émettre un avis sur tout projet de texte législatif ayant trait aux domaines couverts par l'activité des Communautés. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Alain Lamassoure, rapporteur. Cet amendement tend à rétablir le texte initial de l'article 5. Je ne développerai pas très longuement la position de la commission, que j'ai résumée dans mon exposé introductif. Sans qu'il s'agisse

d'une formalité substantielle - et ce point est très important - les délégations parlementaires pourraient être consultées, soit sur des projets d'acte communautaire, soit sur des projets de loi intervenant dans des domaines qui peuvent être de compétence partagée avec la Communauté. Cette intervention pourrait avoir lieu, selon les cas, ou à l'initiative du Gouvernement, ou à l'initiative d'une commission de l'Assemblée, soit *proprio motu*.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre des affaires européennes. Même commentaire que précédemment !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 5.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, ce texte devient l'article 5.

Article 6

M. le président. « Art. 6. - Le paragraphe VI de l'article 6 bis précité est ainsi rédigé :

« VI. - Les délégations présentent à leur assemblée respective un rapport annuel d'information sur les travaux conduits par les différentes institutions des Communautés européennes. Elles peuvent en outre déposer des rapports spécialisés sur le bureau de leur assemblée respective qui peut décider de les publier comme rapports d'information. »

M. Lamassoure, rapporteur, a présenté un amendement, n° 6, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi l'article 6 :

« Le paragraphe VI de l'article 6 bis précité est ainsi rédigé :

« VI. - Les délégations transmettent des rapports, assortis ou non de conclusions, aux commissions parlementaires compétentes. Elles peuvent décider de les déposer sur le bureau de leur assemblée respective afin qu'ils soient publiés comme rapports d'information. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Alain Lamassoure, rapporteur. L'amendement vise à rétablir la rédaction initiale de l'article 6 qui traite de la publicité des travaux des délégations. La commission a soutenu qu'on supprime le principe d'un rapport annuel qui, en pratique, ne servait pas à grand-chose, et, à l'inverse, qu'on rende systématique la publication des rapports spécialisés des délégations, alors que le Sénat aurait voulu la soumettre à une décision expresse du bureau de l'assemblée concernée.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre des affaires européennes. Même position.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 6.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, ce texte devient l'article 6.

Article 6 bis

M. le président. « Art. 6 bis. - Le paragraphe VII de l'article 6 bis précité est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Chaque délégation peut y fixer les conditions de la publicité de ses travaux, définir les modalités d'association à ses travaux, avec voix consultative, des membres français du Parlement européen et prévoir de tenir des réunions communes avec la délégation de l'autre assemblée. »

M. Alain Lamassoure, rapporteur, a présenté un amendement n° 7, ainsi rédigé :

« Supprimer l'article 6 bis. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Alain Lamassoure, rapporteur. Cet amendement découle de celui que nous avons adopté à l'article 3, je pense donc que le vote de tout à l'heure s'impose pour cet amendement-ci.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre des affaires européennes. Même position que précédemment.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 7.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, l'article 6 bis est supprimé.

Article 7

M. le président. « Art. 7. - Dans le délai d'un mois à compter de l'ouverture de la première session ordinaire suivant la promulgation de la présente loi, il est procédé, par dérogation aux deuxième et troisième alinéas du paragraphe II de l'article 6 bis précité, à la désignation de la délégation de chaque assemblée.

« Les délégations désignées le 12 octobre 1988 à l'Assemblée nationale et le 22 octobre 1986 au Sénat demeurent en fonctions jusqu'à l'installation des nouvelles délégations ».

M. Lamassoure, rapporteur, a présenté un amendement, n° 8 rectifié, ainsi rédigé :

« Dans le premier alinéa de l'article 7, supprimer les mots : "à compter de l'ouverture de la première session ordinaire". »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Alain Lamassoure, rapporteur. Si l'on retenait la rédaction du Sénat, les nouvelles délégations parlementaires ne fonctionneraient au mieux qu'à partir du 1^{er} octobre prochain, c'est-à-dire beaucoup trop tard, surtout compte tenu du fait que la présidence française des Communautés européennes commencera le 1^{er} juillet prochain. La commission souhaite revenir là aussi à la rédaction initiale de l'Assemblée.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre des affaires européennes. Le Gouvernement tient particulièrement à ce que les travaux des délégations des Communautés européennes puissent être améliorés le plus rapidement possible. Mais, là aussi, il s'en remet à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 8 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 7, modifié par l'amendement n° 8 rectifié.

(L'article 7, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de loi.

(L'ensemble de la proposition de loi est adopté.)

5

MODIFICATION DE L'ARTICLE 33 DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Discussion des conclusions d'un rapport

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de résolution de M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues tendant à modifier le premier alinéa de l'article 33 du règlement de l'Assemblée nationale (N°s 679, 647).

La parole est à M. Michel Sapin, président et rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Michel Sapin, président de la commission, rapporteur. Monsieur le président, mes chers collègues, la commission des lois vous propose de faire un petit pas de plus dans la rénovation du fonctionnement de notre assemblée en modifiant l'article 33 du règlement de l'Assemblée nationale. Cette proposition de résolution a pour objet d'augmenter le nombre des membres des commissions spéciales.

Vous le savez, aux termes du premier alinéa de l'article 4 de la Constitution : « Les projets ou propositions de loi sont, à la demande du Gouvernement ou de l'assemblée qui en est saisie, envoyés pour examen à des commissions spécialement désignées à cet effet ». Le deuxième alinéa du même article précise cependant que : « Les projets ou propositions pour lesquels une telle demande n'a pas été faite sont envoyés à l'une des commissions permanentes dont le nombre est limité à six dans chaque assemblée ».

Il semblait ressortir de ces dispositions, dans l'esprit en tous les cas des auteurs de la Constitution, que la commission spéciale aurait dû représenter la procédure normale d'examen d'un texte, le renvoi d'un texte à une commission permanente ne constituant qu'une solution subsidiaire et en quelque sorte dérogoratoire au droit commun. Cette interprétation était d'ailleurs logique en 1958, compte tenu de la limitation du nombre des commissions permanentes qui, de dix-neuf sous la IV^e République, se trouvait réduit à six.

En fait, et c'est en grande partie heureux, la pratique a été toute différente puisque, au fil des législatures, la constitution de commissions spéciales est restée une procédure très exceptionnelle. Je vous donnerai trois chiffres : sous la dixième législature, cinq commissions spéciales ont été constituées, sous la septième législature, neuf, et sous la huitième, aucune.

Le peu de succès de la procédure de constitution des commissions spéciales trouve son explication dans trois causes :

La première, c'est que des habitudes de travail se sont créées au sein des commissions permanentes qui regroupent des parlementaires spécialisés, à la compétence reconnue. Cela facilite grandement l'examen des textes dans de bonnes conditions.

La deuxième raison découle de la première : du fait même de sa rareté, la constitution d'une commission spéciale apparaît comme un fait exceptionnel et donne au texte qui lui est soumis un éclairage tout particulier qui ne paraît pas toujours opportun.

Il n'y a, je l'avoue, aucune raison fondamentale de remettre en cause la pratique qui s'est dégagée depuis 1958 et qui donne aux commissions permanentes une priorité pour l'examen des projets ou propositions de loi. Président d'une commission permanente, je serais de mauvaise foi si je prétendais le contraire.

Toutefois, sur certains textes les compétences des commissions se trouvent imbriquées au point qu'il est parfois difficile de départager les commissions éventuellement concurrentes. Dans ce cas, la procédure de la commission spéciale pourrait être beaucoup plus efficace.

De même, certains projets des propositions de loi présentent un caractère hautement technique qui justifierait la réunion de députés qui apparaîtraient dès lors comme des spécialistes du sujet.

Une troisième raison de forme s'ajoute aux deux premières de fond : l'effectif des commissions spéciales est particulièrement faible puisqu'il est fixé par notre règlement actuel à trente et un membres.

Il vous est donc proposé aujourd'hui de supprimer cet obstacle de forme à la constitution de commissions spéciales. Il existe deux précédents : en 1969, une proposition de résolution, présentée par le président de l'Assemblée nationale et par les quatre présidents des groupes de l'époque, prévoyait d'augmenter l'effectif des commissions spéciales ; en 1981, une proposition de résolution déposée par les membres du groupe socialiste avait pour objet, elle aussi, d'augmenter le nombre des membres des commissions spéciales. Ni l'une ni l'autre, pour des raisons différentes, n'ont pu aboutir.

La présente proposition de résolution retient le chiffre de 57 qui, en l'état actuel des choses, permettrait à tous les groupes siégeant dans cette assemblée de bénéficier de l'accroissement des effectifs des commissions spéciales. Corrélativement, le nombre maximal des membres appartenant à une même commission serait porté de 15 à 28.

Telles sont, monsieur le président, mes chers collègues, les conclusions auxquelles a abouti la commission des lois qui vous demande d'adopter la proposition de résolution de M. Mermaz. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le président, mes chers collègues, la proposition sur l'augmentation du nombre des membres des commissions spéciales, que nous voterons, appelle plusieurs remarques.

L'augmentation à 577 du nombre de députés depuis 1986 devait logiquement conduire à augmenter l'effectif de ces commissions. Le problème de fond est que, par une volonté historique mesquine de rabaisser le rôle du Parlement sous prétexte de rationaliser son travail, le nombre des commissions permanentes reste, de par la Constitution, limité à six. Les commissions spéciales constituées sur un projet ou une proposition de loi peuvent contribuer à résoudre le problème. Mais il est significatif que l'exposé des motifs de la proposition du groupe socialiste n'exprime aucune réserve sur la mise sous tutelle de l'activité parlementaire que traduit cette limitation arbitraire à six du nombre des commissions permanentes. Il s'agit de contourner la difficulté pour ne pas aborder le problème de fond.

En 1982, à l'initiative du président Mermaz, un groupe de travail avait réfléchi sur ce sujet avec l'intention initiale de modifier en profondeur le règlement de l'Assemblée, mais ses travaux n'avaient pas abouti.

Le groupe socialiste avait envisagé - je me le rappelle - une restriction du droit d'amendement des députés, au moment où la droite se livrait à des opérations d'obstruction dont d'aucuns ici ont conservé le souvenir. Mais nous y étions opposés par principe.

Les communistes sont, dans cette assemblée, les seuls à avoir voté contre la Constitution de 1958 et à continuer à refuser un régime présidentiel qui sclérose toute vie démocratique dans notre pays ; notamment le rôle législatif et le contrôle de l'exécutif que peut exercer notre assemblée sur la base de cette Constitution nous paraît rétrograde. Il faudra donc en changer pour répondre aux besoins d'une France démocratique.

Le parti communiste français est le seul à faire dans son programme des propositions précises pour assurer la primauté du Parlement dans nos institutions. Il faut étendre le rôle et les prérogatives du Parlement qui vote la loi et contrôle le Gouvernement.

Je pourrais présenter un long exposé sur nos conceptions d'une nouvelle constitution, qui vont de la suppression de l'article 49, alinéa 3, à l'inscription à l'ordre du jour de propositions de loi émanant de chaque groupe de l'Assemblée ; en passant par le droit de faire des propositions assorties de moyens financiers.

Nous estimons que l'Assemblée devrait pouvoir prendre des décrets d'application d'une loi après un délai de carence d'un an de la part du Gouvernement.

Nous souhaiterions aussi l'allongement des sessions et l'extension du domaine de la loi aux dépens du domaine réglementaire.

Nous avons encore d'autres propositions, comme la possibilité de proposition de loi d'initiative populaire, avec obligation pour le Parlement de l'examiner et de se prononcer dès lors que cette demande émane d'au moins 2 p. 100 des électeurs inscrits.

Nous avons aussi une conception du rôle du Gouvernement, mais je ne m'étendrai pas plus avant.

Nous sommes également favorables à l'augmentation du nombre des commissions d'enquête. A notre avis, il faut dédramatiser ou, en tout cas, « désolenniser » la Constitution de telles instances qu'une assemblée doit pouvoir créer pour traiter au fond les sujets les plus divers.

Dès lors, monsieur Sapin, plusieurs mesures de démocratisation de leur fonctionnement nous semblent s'imposer.

Les séances des commissions spéciales, comme d'ailleurs celles des commissions permanentes, devraient être publiques. Les Etats-Unis ont cette pratique, et pour l'occasion, l'exemple des U.S.A. n'est pas mauvais.

La commission d'enquête sur les privatisations aura à entendre un certain nombre de P.D.G. d'entreprise privatisée ou de ministres. On ne voit pas en quoi leurs réponses aux questions des députés devraient rester secrètes pendant six mois.

Enfin, il me semble que je puis ici évoquer l'absentéisme des parlementaires, sujet un peu tabou, dont on parle toujours difficilement, comme si je ne sais quelle pudeur nous empêchait d'aborder le problème de front.

M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset. Vous n'êtes pas tellement nombreux !

M. Georges Hago. En réalité, est-ce une pudeur ? Non que les députés ne soient pas des femmes et des hommes politiques à plein temps, mais force est de constater que

beaucoup préfèrent sans doute le traitement de certains dossiers qu'ils font avancer dans leur commune à leur présence dans une assemblée - c'est peut-être pourquoi on n'évoque pas le problème franchement - où la tutelle présidentielle et gouvernementale les prive de toute initiative collective ou individuelle.

En tout cas - je le dis à M. Sapin parce que je le sais électivement chargé de ces problèmes - ce n'est pas en faisant, par exemple, l'économie du débat en séance publique pour faire voter des lois en commission, ce qui serait d'ailleurs inconstitutionnel, que l'on modifierait le fond d'un problème grave qui est lié aussi à l'abstentionnisme croissant dans les consultations électorales et qui, à nos yeux, exprime une crise de la démocratie. Pour ranimer l'activité parlementaire, il faut une véritable démocratisation de l'activité législative. Quoi qu'il en soit, comme je l'ai dit au début de mon propos, nous voterons cette proposition de résolution.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion de l'article unique de la proposition de résolution dans le texte de la commission est de droit.

Article unique

M. le président. « Article unique. - Le premier alinéa de l'article 33 du règlement de l'Assemblée nationale est modifié comme suit :

« Les commissions spéciales se composent de 57 membres désignés à la représentation proportionnelle des groupes suivant la procédure prévue à l'article 34. Elles ne peuvent comprendre plus de 28 membres appartenant, lors de leur constitution, à une même commission permanente. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article unique de la proposition de résolution.

(L'article unique de la proposition de résolution est adopté.)

M. le président. Conformément à l'article 61 de la Constitution et à l'article 17 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, la résolution sera soumise au Conseil constitutionnel.

Nous avons achevé l'examen des deux propositions inscrites à l'ordre du jour de cet après-midi.

Je vais donc suspendre la séance, qui sera reprise à dix-sept heures, pour la discussion de la motion de censure.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante, est reprise à dix-sept heures sous la présidence de M. Laurent Fabius.)

PRÉSIDENTICE DE M. LAURENT FABIUS

M. le président. La séance est reprise.

6

DISCUSSION D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure jointe à la demande d'interpellation de M. Bernard Bosson et déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par M. Bernard Bosson et soixante-trois membres de l'Assemblée (1).

(1) Cette motion est appuyée par les soixante-quatre signatures suivantes :

MM. Bernard Bosson, Couanau, Mmes Isaac-Sibille, Monique Papon, MM. Fuchs, Rochebloine, Baudis, Gerrer, Guellec, Weber, Birraux, Fréville, Landrain, Grimault, Bayrou, Geng, Foucher, Jean Briane, Adrien Durand, Bruno Durieux, Millon, de Villiers, Brochard, François d'Aubert, Rossinot, Meylan, Micaux, Ligot, Fèvre, Lestas, Laffineur, Wiltzer, Georges Durand, Bousquet, Brocard, Haby, Bayard, Preel, Beaumont, Mayoud, Moyne-Bressand, Perrut, Rigaud, Charié, Delalande, Fillon, Julia, Séguin, Barnier, Noir, Cousin, Bernard Debré, Jean Besson, Terrot, Dubernard, Cazenave, Inchauspé, Rufenacht, Pinte, André, Mauger, Juppé, Ollier, Pandraud.

Le texte de cette motion de censure a été communiqué à l'Assemblée au début de la deuxième séance du mercredi 10 mai 1989.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Bernard Bosson, auteur de l'interpellation.

M. Bernard Bosson. Au moment où pour la seule fois des cinq années à venir les Françaises et les Français vont élire leurs députés à Strasbourg, au moment où pour la seule fois des six années à venir La France va présider la Communauté, il nous est apparu indispensable de provoquer ici un débat de fond sur l'Europe car, monsieur le Premier ministre, si nous ne doutons pas de convictions européennes et de celles de nombre de vos ministres, si nous approuvons certains efforts et certaines avancées, il ne nous est pas possible d'accepter que votre Gouvernement prépare insuffisamment notre pays aux grandes échéances qui sont devant lui et que, sur le plan communautaire, votre Gouvernement ne traduise pas suffisamment dans ses actes la volonté européenne affichée dans ses discours.

Après les années de cohabitation qui, dans une certaine ambiguïté, avaient permis de créer une dynamique européenne, il ne nous est pas possible de laisser croire plus longtemps que l'absence de débat et de censure équivalait aujourd'hui à une approbation de votre politique.

J'espère, monsieur le Premier ministre, que dans ce débat vous voudrez bien vous en tenir comme moi-même aux problèmes de fond, car l'Europe est notre seule et immense chance d'avenir.

Sur les conditions du dépôt de cette motion, je dirai simplement que tout le monde sait qu'il y a un problème d'organisation du débat politique dans notre pays, qu'enfin sortis du manichéisme, nous devons - opposition et majorité - inventer des rapports nouveaux dans l'intérêt de notre démocratie. Il est normal que vous n'en ayez pas le souci principal, vous êtes aux affaires. C'est à l'opposition d'y travailler, nous le faisons. Je souhaite donc que vous ne fuyiez pas le débat de fond qui s'impose en cherchant dans des sarcasmes faciles un court succès de tribune.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Ne me donnez pas ce genre de leçon, monsieur le député !

M. Bernard Bosson. C'est un souhait, simplement, monsieur le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Nous sommes dans une période de mutation saine, démocratique, non terminée. L'opposition est tout simplement en avance sur le parti socialiste qui aura à connaître, un jour où l'autre, une semblable mutation, chacun le sait. (*Sourires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jeanny Lorgeoux. Nous l'avons fait il y a vingt ans !

M. Bernard Bosson. Monsieur le Premier ministre, votre politique intérieure, tout d'abord, ne prépare pas suffisamment la France à 1993.

1993 représente, nous le savons tous, le formidable défi de la concurrence. Mais la France tient là une chance unique de se préparer au XXI^e siècle. Vous auriez dû, dans le domaine de l'enseignement et de la formation, au-delà des revalorisations, lancer une véritable initiative pour l'avenir par l'enseignement intensif des langues, par des échanges systématiques d'enseignants et d'élèves et par une indispensable décentralisation permettant les expériences, les évolutions, les évaluations.

Vous auriez dû, en matière d'aménagement du territoire, mettre en œuvre l'effort considérable qu'appelle la reconcentration accélérée des activités économiques.

Vous auriez dû, dans le domaine économique, réduire le poids des entreprises publiques qui est aujourd'hui le double de ce qu'il est en République fédérale ou au Royaume-Uni, en poursuivant les privatisations et en agissant pour engager les indispensables restructurations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

En matière budgétaire, force est de constater, monsieur le Premier ministre, qu'en 1989, l'I.S.F. n'a pas fait l'objet des adaptations nécessaires pour être euro-compatible dans la perspective de l'échéance du 1^{er} juillet 1990. La bonne surprise budgétaire, que l'on peut estimer à 40 milliards de francs et qui est la conséquence directe de la question du gouvernement précédent, n'a pas été utilisée pour préparer l'inévitable baisse des taux de fiscalité indirecte les plus élevés.

Entre la mesure européenne de baisse de nos taux de T.V.A. les plus élevés et l'abaissement du taux le plus faible, il y avait le choix symbolique entre une mesure européenne et une mesure populaire : vous n'avez pas choisi l'Europe !

Globalement, vous avez laissé progresser les dépenses de l'Etat de plus 6,5 p. 100 cette année.

En un mot, monsieur le Premier ministre, vous nous avez dotés d'un budget de fonctionnement, d'un budget du présent, pour ne pas dire du passé, alors qu'il fallait à la France un budget d'investissement, un budget du futur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Dans le domaine de la fiscalité sur l'épargne, le ministre des affaires européennes proclame aujourd'hui que la France ne saurait être seule à agir concrètement pour atteindre l'objectif de 1993. Certes ! Mais pourquoi votre Gouvernement a-t-il imprudemment accepté, en juin 1988, la libre circulation des capitaux au 1^{er} juillet 1990 sans obtenir d'abord de nos partenaires l'obligation concomitante de rapprochement des fiscalités ?

Dans le domaine de la T.V.A. et des accises, la suppression des frontières suppose un rapprochement de taux entre les Douze. Cette évidence s'est aujourd'hui pratiquement imposée à tout le monde, car nous ne construirons pas le « grand marché » en nous protégeant derrière une sorte de ligne Maginot, une T.V.A. prétendument neutre que chaque Etat pourrait faire varier à sa guise.

Comment admettre dans ces conditions, monsieur le Premier ministre, votre interview à la revue *L'Expansion* ? A la question : « Deux contraintes européennes, l'harmonisation de la T.V.A. et celle de la fiscalité sur l'épargne, vous feront perdre des recettes substantielles ; comment faites-vous, même sur cinq ans, pour compenser cela ? », vous avez répondu : « Vous me demandez comment je fais. Ma réponse est claire : je ne fais pas ! » (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) « La seule vraie urgence, c'est la fiscalité de l'épargne. »

Ah ! au moment de passer aux actes, le discours change ! Nous sommes loin des discours d'il y a un an.

Votre interview réitère votre hostilité sourde, mais profonde, aux propositions de Jacques Delors. Nous avons, monsieur le Premier ministre, le devoir de vous reprocher justement de « ne pas faire ». Aujourd'hui, pour l'Europe, il faut vouloir, il faut faire !

Cet immobilisme nous éloigne au surplus de l'indispensable réforme en profondeur de notre système fiscal dont chacun connaît pourtant l'archaïsme. Cette réforme, comme toutes celles que je viens d'évoquer, exige du temps, mais aussi du courage politique. Vous revendiquez le premier ; le second ferait-il défaut ?

Sur le plan communautaire, et non plus simplement intérieur, votre politique, monsieur le Premier ministre, au-delà des apparences, n'est pas non plus suffisamment active. Je donnerais quelques exemples du double discours trop souvent pratiqué par votre Gouvernement.

En matière automobile, secteur dont dépendent des centaines de milliers d'emplois dans notre pays, l'attitude de la France passe d'un extrême à l'autre, de la fermeté au laxisme, selon les ministres qui parlent, et même selon le moment où ils parlent. C'est vrai en matière de quotas pour les importations japonaises ; c'est vrai pour les normes anti-pollution. Or la France à tout a perdre à ce double discours.

Dans le domaine de l'audiovisuel, chacun entend encore la cacophonie des déclarations contradictoires de Mme le ministre des affaires européennes, M. le ministre de la culture et Mme le ministre chargé de la communication.

Pour la libre circulation des personnes en Europe au 1^{er} janvier 1993, se poursuit le discours officiel. Il faut supprimer les contrôles des personnes physiques le 31 décembre 1992, affirme-t-on. Mais demeurent dans la réalité les réticences du ministre de l'intérieur. La vérité, monsieur le Premier ministre, est que la France se refuse, dans la pratique, à progresser.

L'accord de Schengen prévoyait dans ce domaine d'organiser la libre circulation entre cinq Etats pour préfigurer 1993. Mais, à la veille de la prochaine conférence ministérielle de Schengen, la France, qui en assure pourtant la présidence, est en retrait sur ces quatre partenaires pour tous les dossiers préalables qui sont indispensables à la suppression des contrôles aux frontières internes sans risque pour nos Etats, tels les visas, le droit de réadmission et, surtout, la coopération policière face aux propositions allemandes de création d'une police fédérale européenne.

Oui, il y a loin du discours aux réalités. L'échéance du 1^{er} juillet 1990, signée par vous ou vos prédécesseurs, ne sera pas respectée.

A propos de la future union monétaire aussi, les déclarations françaises n'ont cessé d'être contradictoires.

De surcroît, celles de Mme le ministre des affaires européennes sont pour le moins choquantes.

S'étonnant de l'attachement de nos voisins et amis allemands pour leur système de banque centrale autonome, n'est-elle pas allée jusqu'à dire publiquement qu'ils devraient pourtant se souvenir que ce système n'était que la loi du vainqueur imposée au vaincu !

On a vraiment senti, monsieur le Premier ministre, passer le souffle de la compréhension et de l'amitié franco-allemande. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union centre et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Ces contradictions incessantes et publiques atteignent la crédibilité de votre gouvernement. La France se doit de ne parler que d'une seule voix. Pourriez-vous nous dire, monsieur le Premier ministre, quelle est, dans tous ces domaines, la position officielle de la France ?

M. Philippe Auberger. Il n'y en a pas !

M. Bernard Bosson. De plus, le Gouvernement aurait dû contribuer à débloquer les dossiers difficiles sur lesquels la Communauté est en panne.

L'achèvement ou le non-achèvement du marché intérieur se produira dans les mois qui viennent. De fortes résistances vont apparaître, car nous atteignons désormais l'heure de vérité, le « noyau dur » (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*) des mesures à prendre pour réussir 1993.

Des retards inquiétants doivent être soulignés dans des domaines sensibles.

Je ne rappellerai que deux exemples. D'abord, le rapprochement des fiscalités, alors que nous ne sommes qu'à un an de l'échéance du 1^{er} juillet 1990, et à trois ans et demi de celle du 1^{er} janvier 1993. Ensuite, la libre circulation des personnes, avec l'ensemble des problèmes qu'elle pose.

La multiplication des structures de réflexion cache mal un immobilisme inquiétant qui risque de nous conduire à ruiner tout espoir de connaître un espace européen sans frontières internes.

Oui, il y a vraiment loin du discours aux réalités !

Enfin, monsieur le Premier ministre, la France se devrait d'être le moteur de la construction de l'Europe politique.

Nous arrivons à l'heure du choix : ou l'Europe prendra toute sa dimension politique et humaine, ou nous échouons en poursuivant sur la voie actuelle d'une Europe encore trop axée sur l'économie.

L'objectif doit être non pas de construire un super-Etat, mais simplement de mettre en commun les pouvoirs nécessaires pour exister dans le monde, pour garantir nos identités, nos personnalités nationales et régionales. Bâti, en quelque sorte, l'Europe politique minimum indispensable !

Pour y parvenir, il faut progresser dans quatre domaines : la monnaie ; la sécurité ; une politique extérieure commune ; le parachèvement de l'Europe des citoyens, de l'Europe

sociale et la politique d'aide aux pays en voie de développement, et enfin nous doter des institutions renforcées correspondantes.

Premièrement, la monnaie.

A terme, l'ECU sera le dollar de la communauté, ou la communauté n'existera pas !

Le choix auquel vous avez participé à Hanovre en juin 1988 d'un comité d'étude dominé par les représentants des banques centrales nationales a abouti à des conclusions décevantes : leur contenu n'apporte pas grand-chose de nouveau par rapport aux très nombreux rapports précédents, et surtout aucun calendrier n'est proposé !

Au plan national, pourquoi votre Gouvernement ne s'est-il pas engagé dans la voie de l'autonomie de la Banque de France, passage obligé si l'on veut un jour bâtir l'Europe monétaire ?

Au plan communautaire, le rapport minimum mis au point pour tenter de plaire à Mme Thatcher ayant été rejeté par cette dernière, Mme Thatcher demeurera-t-elle la seule en Europe à savoir hausser le ton ?

Allez-vous, monsieur le Premier ministre, hausser le vôtre ?

Pourquoi ne pas prendre enfin l'initiative et faire à la République fédérale un ensemble de propositions, y compris dans le domaine monétaire, de nature à relancer la construction européenne ?

Deuxièmement, l'Europe de la sécurité et de la défense.

Il est particulièrement regrettable que la relance de l'U.E.O., réalisée il y a deux ans par le précédent Gouvernement, bute aujourd'hui sur des problèmes d'organisation.

Une réforme en profondeur de l'Alliance atlantique, dans le dialogue avec nos alliés américains, est nécessaire.

La France devrait apporter une contribution décisive à cette réforme qui doit faire de l'U.E.O. le pilier européen de l'Alliance.

Ici aussi, la base de toute avancée est franco-allemande.

Il est temps, monsieur le Premier ministre, de concrétiser la vision historique du général de Gaulle qui, dans son discours de Hambourg, proclamait : « Dans cette union franco-allemande que tout nous commande d'édifier, pour combien peut et doit compter la solidarité de nos actes ? C'est le fait des Français et c'est le fait des Allemands qu'ils n'ont jamais rien accompli de grand au point de vue national ou au point de vue international, sans que, chez les uns et chez les autres, la chose militaire y ait éminemment participé. En raison de notre nature propre, aussi bien que du commun danger, la coopération organique de nos armées en vue d'une seule et même défense est donc essentielle à l'union de nos deux pays. »

Pourquoi, dans ce domaine également, ne pas prendre de vraies et ambitieuses initiatives pendant qu'il en est encore temps, monsieur le Premier ministre ?

Troisièmement, une véritable politique extérieure commune.

Le Traité de Rome a doté la Communauté d'une politique commerciale commune. C'est insuffisant pour peser dans les affaires du monde.

Des événements inimaginables il y a encore quelques années se déroulent chaque jour en Europe centrale et à l'Est.

Feu importe que ces transformations soient peut-être fragiles. La Communauté devrait absolument assurer sa responsabilité historique de noyau de l'Union européenne et répondre à l'attente de cette autre moitié de l'unique Europe qu'est l'Europe centrale, en se dotant d'une véritable *Ostpolitik* commune.

Quatrièmement, il faut parachever l'Europe des citoyens, l'Europe sociale et la politique d'aide aux pays en voie de développement.

Au-delà des symboles que sont le drapeau et le passeport européens, il faut donner toujours plus de contenu à la citoyenneté européenne. Pourquoi n'avancions-nous pas ?

Dans le domaine de l'Europe sociale, le reproche qui doit vous être fait, monsieur le Premier ministre, est d'en parler beaucoup sans la définir vraiment.

S'il est vrai que de nouvelles avancées peuvent et doivent être concrétisées, que l'Europe doit être sociale, doit être au service de tous, il n'en est pas moins vrai que les évolutions devront être progressives, car il se passera du temps avant que la plupart des mesures prises communautairement repré-

sentent un progrès dans un pays aussi avancé socialement que la France, alors que le discours gouvernemental vague et abstrait nous semble destiné à créer par avance une sorte d'alibi pour le jour où votre absence de volonté européenne conduirait à l'impasse et où il vous faudrait vous expliquer.

Nous avons enfin, au-delà des conventions de Lomé ou des conventions particulières qui nous lient avec de nombreux Etats en difficulté et qui constituent l'honneur de notre communauté, un dialogue à poursuivre, une main à tendre, notamment à l'Afrique, au Moyen-Orient et à l'autre moitié de l'Europe. Où sont vos propositions ?

M. François Hollande. Où sont vos amis ?

M. Bernard Bosson. En définitive, et ce sera ma conclusion, ce que nous reprochons à votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, c'est de limiter son ambition à être un honnête wagon européen, alors qu'il devrait être l'une des locomotives de l'Europe.

Qu'attend votre gouvernement pour présenter des propositions ambitieuses ?

Il aurait dû mettre en œuvre, dans le cadre des relations France-Allemagne, un grand projet pour construire l'Europe politique, faire progresser nos institutions, les rendre plus démocratiques.

M. Guy Béche. Définissez-le !

M. Bernard Bosson. Ces relations constituent en effet le « laboratoire de la Communauté », ouvert en permanence à nos autres partenaires comme une maison de verre.

Qu'attendez-vous, en matière de monnaie, de sécurité, de politique extérieure commune, notamment d'*Ostpolitik* commune, et en matière d'Europe des citoyens pour bâtir à deux un grand projet, seul capable d'ailleurs de permettre aux gouvernements de prendre, en accord avec leurs opinions publiques, les mesures courageuses qui s'imposent ?

Et si certains de nos partenaires ne sont pas prêts à suivre immédiatement, pourquoi ne pas passer outre et aller de l'avant ?

M. François Hollande. Tout seul !

M. Bernard Bosson. Vous ne pouvez en effet pas continuer à laisser entendre, chaque fois qu'une difficulté se présente : « C'est la faute à Thatcher », comme on disait autrefois : « C'est la faute à Voltaire ! » (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre, sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Etes-vous décidé, monsieur le Premier ministre, à construire cette communauté, non pas à deux vitesses mais à multiples moteurs, qui existe d'ailleurs d'ores et déjà, mais dont on ne parle jamais. En effet, la monnaie se construit à huit, la défense se réfléchit à neuf, l'Europe économique se bâtit à douze et l'Europe des valeurs à vingt-trois.

Nous voulons entendre davantage la voix de la France et voir notre pays mettre ses actes en concordance avec ses paroles, car la politique européenne de la France ne doit pas être une incantation, elle doit être une action.

Telles sont, monsieur le Premier ministre, les exigences auxquelles votre gouvernement aurait dû faire face. Malheureusement, il ne l'a pas fait, ou pas assez.

C'est la raison pour laquelle cette motion de censure, nous vous demandons de l'entendre comme un appel du cœur et comme une exigence de la raison. (*Sourires et murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous censurons votre gestion à court terme qui compromet les chances de la France et, partant, de la Communauté.

Nous censurons votre absence de grand projet européen qui traduit une incapacité à passer du discours aux actes.

En cette année 1989, qui représente pour la Communauté européenne une étape décisive et qui va voir notre pays la présider, ce que nous reprochons à votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, c'est d'être davantage celui de la célébration du Bicentenaire que le digne successeur de ceux qui, dans les conditions les plus difficiles, au sortir de la guerre, ont su rêver d'un grand projet européen et le mettre en œuvre.

Idéalistes, « ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait ! » (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre, sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Au nom du groupe socialiste, la parole est à M. Louis Mermaz.

M. Louis Mermaz. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, les signataires de la motion de censure nous disaient il y a encore quarante-huit heures que ce qui les intéressait, c'était le débat sur l'Europe, mais pas tellement le vote qui doit intervenir ce soir ou le nombre de ceux qui voteront la censure. MM. Gaudin, Pons et quelques autres manqueraient déjà à l'appel. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Auberger. On verra ! Il ne faut pas vendre la peau de l'ours !

M. Gabriel Kasperoît. Si ça continue, on va la voter !

M. Louis Mermaz. Si on les poussait un peu, ils reconnaîtraient que, dans le fond, ils ne croient pas tellement aux reproches qu'ils adressent au Gouvernement.

Vous sacrifiez donc, mes chers collègues, pour des raisons faciles à deviner mais un peu extérieures au débat, avouez-le, à ce genre littéraire qui veut que la motion de censure soit, par définition - n'est-ce pas, monsieur le Premier ministre ? - critique et plutôt désagréable à l'oreille du Gouvernement.

Mais, plutôt que de parler des rénovateurs, sujet certes considérable, parlons de l'Europe si vous le voulez bien, puisque l'on nous y invite, ou, plutôt, parlons de la censure sur l'Europe.

Etait-ce vraiment le meilleur sujet pour un débat de censure ? L'Europe, c'est une idée qui progresse, dans les esprits et dans les faits, et l'on ne peut pas reprocher au Gouvernement de ne pas y croire et de ne pas s'en préoccuper.

M. Richard Cazenave. Si ! Justement !

M. Louis Mermaz. La communauté existe bel et bien. Elle compte 320 millions d'habitants. Elle est déjà la première puissance commerciale du monde. Elle deviendra bientôt le premier marché de consommateurs. Elle peut devenir la première puissance scientifique et technologique, la première puissance agricole et, demain, la première puissance industrielle.

M. Gabriel Kasperoît. Quelle vue capitaliste des choses !

M. Louis Mermaz. L'Europe, enfin, est le centre d'une civilisation, d'une culture et d'une technologie d'une puissance et d'une richesse incomparables.

On comprend que la construction de l'Europe soit plutôt une idée qui rassemble, car elle offre à notre pays des perspectives. Il y a véritablement là pour nous-mêmes et pour les générations qui montent un grand et authentique dessein.

Les socialistes ont toujours eu dans leur projet cette dimension européenne. Le Président de la République quant à lui s'est toujours affirmé européen convaincu, et chacun sent bien que l'avancement de l'Europe est au premier rang des préoccupations du second septennat.

Personne ne contestera non plus aux centristes leur volonté européenne. (*Ah ! sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Le parti républicain se déclare lui aussi pour l'Europe. Je rappellerai que le président Giscard d'Estaing a fait avancer plusieurs dossiers significatifs au cours de sa présidence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Quant au R.P.R., quel chemin n'a-t-il pas parcouru depuis l'appel de Cochon du 6 décembre 1978 (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Gabriel Kasperoît. Passons au déluge !

M. Louis Mermaz. ...où son chef rejetait l'élection du Parlement européen au suffrage universel et stigmatisait le parti de l'étranger ! Le R.P.R. semble à son tour atteint par la grâce européenne et les vingt propositions de M. Balladur pourraient être signées de la main de M. Giscard d'Estaing.

Même le parti communiste a failli s'approcher de l'Europe. (*Rires et exclamations sur de nombreux bancs.*) Il y a bien longtemps, certes, lorsque, dans la négociation du programme

commun de gouvernement, il a accepté de parler de la nécessaire démocratisation des institutions du Marché commun. C'était en 1972. La campagne des élections européennes permettra de vérifier où l'on en est de ce côté de l'hémicycle.

La campagne électorale qui s'ouvre avive bien entendu les différences et les antagonismes entre les formations politiques et les groupes. C'est normal, encore que nous ne sentions pas un excès de passion monter de l'hémicycle.

De toute façon, il fallait bien faire dire quelque chose à cette motion de censure, après l'avoir taillée, discutée, retournée, redécoupée et, finalement, déposée par la main solitaire de M. Bosson.

Reproche est donc fait au Gouvernement de n'avoir « pas réellement marqué jusqu'à présent sa volonté de donner à notre pays les moyens de son ambition européenne ». On aurait répliqué à ce genre d'accusation, au temps du Grand Siècle : « Vous nous la bayez belle ! » Plus familièrement, on dirait aujourd'hui : « Vous ne manquez pas d'air ! » (*Rires.*)

Je viens de rendre à M. Giscard d'Estaing ce qui lui appartient dans la construction de l'Europe. Permettez-moi de rappeler maintenant que M. François Mitterrand a, de son côté, poussé vigoureusement à l'intégration de l'Espagne et du Portugal, dont le R.P.R. ne voulait pas tout à fait à l'époque. Le Président de la République a voulu aussi avec ténacité la conclusion de l'Acte unique, pour lequel le même R.P.R. manifestait en 1985 l'enthousiasme que l'on sait.

M. Guy Bêche. Eh oui :

M. Louis Mermaz. M. François Mitterrand, enfin, a pris l'initiative des projets industriels techniques et scientifiques européens, comme Euréka. Tout cela, bien sûr, a contribué à ce que la France conserve la première place politique en Europe.

Plus personne - ou presque - ne semble contester aujourd'hui les finalités de l'Acte unique qui doit relancer la Communauté. La discussion porte désormais sur les moyens à mettre en œuvre pour aborder dans les meilleures conditions l'échéance de 1992.

C'est ainsi que les signataires de la motion de censure accusent le Gouvernement de ne pas faire ce qu'il convient en matière d'enseignement et de formation. Mais qui formule ce reproche ? Des parlementaires se réclamant de l'ancienne majorité qui, de 1986 à 1988, a freiné l'effort entrepris les années précédentes par les gouvernements Mauroy et Fabius. Et ils argumentent comme si les crédits de l'éducation nationale n'avaient pas progressé de 11 milliards de francs dans le seul budget de 1989 - pas dans les deux précédents évidemment.

M. Arthur Dehains. Pour faire quoi ?

M. Louis Mermaz. Deuxième reproche, l'insuffisante compétitivité de notre économie. Mais doit-on pour autant sous-estimer l'effort exceptionnel du Gouvernement en matière de recherche scientifique, qui tranche avec la singulière diminution des crédits de 1986 à 1988 ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Louis Mermaz. Sur le seul plan européen, le gouvernement de M. Chirac avait divisé dès son arrivée les crédits Euréka par plus de trois.

Globalement, notre situation économique n'est pas mauvaise.

M. Robert-André Vivien. Grâce à nous !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Merci, monsieur Chirac !

M. Louis Mermaz. On pourrait citer, si on avait le temps, monsieur le Premier ministre, toute une série d'indices, depuis le recul du déficit budgétaire jusqu'à la bonne tenue du franc, la croissance et la reprise de l'investissement.

M. Francis Geng. L'héritage !

M. Richard Cazeneuve. Merci, monsieur Chirac !

M. Louis Mermaz. Mais nous savons, comme vous, qu'il ne faut pas relâcher notre effort, que le chômage demeure élevé en France, que la balance commerciale est déséquilibrée, avec un solde des échanges industriels négatif.

Le troisième reproche concerne le rapprochement des fiscalités. Là, vous n'attendez même pas la publication du projet de loi de finances pour 1990. Mais le processus a été engagé dès le budget de 1989 avec la baisse du taux réduit et du taux majoré de T.V.A.

Plusieurs députés du groupe de l'Union du centre. Grâce à nous !

M. Louis Mermaz. Les signataires de la motion, soucieux d'harmonisation, ne devraient-ils pas se préoccuper plutôt de la hausse des taux d'intérêt décrétée unilatéralement par la Bundesbank et de la décision du Gouvernement fédéral d'Allemagne de supprimer le prélèvement à la source de 10 p. 100 sur l'épargne ? Mais, sur ces deux points, leur motion est muette.

Les quatrième et cinquième reproches ont trait à la suppression des contrôles aux frontières et à la libre circulation des personnes. M. Bosson en parlait il y a quelques instants. Là, les choses n'iraient pas assez vite. Mais c'est le Président de la République qui, en 1984, a pris avec le chancelier Kohl la décision d'engager le mouvement vers la suppression des frontières entre la France et la R.F.A. Les négociations se sont élargies en 1985 au Bénélux et s'engagent désormais à douze.

Mais je voudrais poser une question, chers collègues : les signataires de la motion ont-ils la certitude que M. Pasqua ait beaucoup contribué, de 1986 à 1988, à l'avancement du dossier ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les signataires ont en revanche raison de noter que des règles communes doivent être établies dans de nombreux secteurs comme l'environnement, le droit du travail, la défense du consommateur ou la protection sociale. Mais la France a justement été la première à parler d'espace social au conseil européen de Luxembourg en juin 1981. La constitution de cet espace social est désormais prévue expressément par l'Acte unique. Ce chantier-là va également s'ouvrir. Nous entendons bien y inscrire une politique de progrès social ferme et résolue. Le groupe socialiste qui sera demain, comme hier, le groupe le plus nombreux à Strasbourg, y veillera et, nous en sommes persuadés, pèsera de tout son poids en ce sens car c'est essentiel pour l'avenir de la construction européenne.

Ensuite, il est reproché pêle-mêle au Gouvernement de ne pas prendre un certain nombre d'initiatives. La voie d'une véritable union monétaire, que nous souhaitons comme vous, dépendrait d'abord, à vous lire et à vous entendre, de la mise au point d'un statut d'autonomie pour la Banque de France. On croit rêver. Comment peut-on tenter de nous faire croire que la modification du statut de la Banque de France est un préalable à l'union économique et monétaire ? A moins que vous ne songiez bien imprudemment à substituer à l'autorité politique un pouvoir essentiellement administratif, celui des gouverneurs des banques centrales européennes. Mais n'est-il pas nécessaire, absolument nécessaire, de commencer par instaurer un organe de décision unique, une sorte d'institut fédéral auquel les Etats auront au préalable consenti conjointement et solidairement des délégations de souveraineté dans les limites qu'il convient ? Sinon, l'Europe des citoyens risque d'attendre longtemps avant de voir le jour.

Rien n'aurait été engagé non plus - ou si peu - pour aboutir à une politique commerciale extérieure commune, et notamment pour garantir nos intérêts agricoles. Mais comment ne pas prendre en compte ce qui a été fait et les résultats obtenus, notamment dans le cadre des négociations commerciales multilatérales de Genève au début du mois d'avril ?

Vous réclamez enfin que l'on avance plus vite vers une politique extérieure commune et vers une véritable communauté de sécurité, et là aussi vous avez raison. Depuis longtemps, d'ailleurs, le Président de la République s'est engagé sur cette voie, en relançant le traité d'amitié franco-allemand signé en 1963 par le général de Gaulle et par Konrad Adenauer, en étendant à l'Italie et à l'Espagne les rencontres bilatérales établies en 1976 avec la Grande-Bretagne.

Quant aux questions de sécurité, si elles ne relèvent pas de la compétence de la Communauté, elles sont le prolongement naturel, bien entendu, de la coopération en matière de politique étrangère fixée par l'Acte unique. Oui ! les questions de sécurité sont au centre de nos préoccupations. Mais poser la question d'une défense commune, c'est poser la question d'un pouvoir politique central à la tête de l'Union européenne.

Nous savons que les problèmes de défense vont prendre une ampleur nouvelle en Europe à la suite du processus de désarmement dans lequel sont entrées les deux plus grandes puissances, et des récentes dispositions allemandes à l'égard des armes nucléaires tactiques basées sur le sol de la République fédérale d'Allemagne. On mesure aujourd'hui combien le maintien intact de la doctrine française de la dissuasion nucléaire par le Président de la République pendant les années de la cohabitation (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) se révèle un élément de sécurité pour notre pays, mais aussi un élément d'équilibre qui va dans le sens d'un vrai désarmement, tant les notions de sécurité et de désarmement sont liées.

M. Arthur Dehaine. C'est un virage à 180 degrés, ça !

M. Louis Mermaz. Soyons des Européens convaincus. Mais ne soyons pas des « euronafs ».

L'Europe se transforme très vite. Elle réalise de gigantesques progrès technologiques et industriels. La République fédérale d'Allemagne est devenue un géant économique, la quatrième puissance industrielle du monde ; elle n'entend pas demeurer un nain politique. L'ère gorbatchévienne lui ouvre de nouveaux débouchés économiques en Europe centrale et en Europe de l'Est. Il faut agir vite avant que les forces centrifuges ne prennent le dessus en Europe occidentale. Oui ! Il faut agir vite !

M. Philippe Séguin. C.Q.F.D. !

M. Louis Mermaz. Nous sommes persuadés, monsieur le Premier ministre, que le Gouvernement a conscience de l'urgence et de l'ampleur de la tâche.

Si le mot de défi a un sens, c'est bien lorsque nous embrassons la construction européenne. La France qui doit se préoccuper aujourd'hui d'un meilleur partage des fruits de la croissance entre la rémunération du travail et l'investissement, la France qui a conscience de ce que représente pour elle l'économie mixte, héritière en fait d'une tradition très ancienne, la France des droits de l'homme et du citoyen, la France qui, proportionnellement, fait plus pour l'aide au tiers monde que les autres pays industrialisés, la France aborde l'Europe avec son génie non pas pour s'y fondre, mais pour exister plus fortement dans la solidarité avec les autres.

Nous connaissons les risques de l'entreprise, mais nous en mesurons tout l'enjeu et nous voulons gagner pour la France et pour la Communauté.

Pour réussir dans cette entreprise, sous l'autorité du Président de la République, nous attendons de vous, monsieur le Premier ministre, beaucoup d'énergie, beaucoup d'audace, beaucoup d'imagination, et nous savons que vous n'en êtes pas dépourvu. C'est pourquoi nous vous faisons confiance.

Mais ne croyez-vous pas, mes chers collègues, que face à de tels enjeux nous devrions tirer dans le même sens ? Sincèrement, rénovateurs ou non, ne pouviez-vous trouver un autre sujet pour vous expliquer entre vous ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Car cette motion de censure, c'est d'abord, c'est même uniquement une affaire entre membres de l'opposition, motion de censure à responsabilité limitée (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*), motion de censure en forme de musique de chambre, lot de consolation pour ceux qui avaient rêvé d'une sorte de chevauchée électorale fantastique à l'occasion du scrutin européen et qui n'auront pas osé aller jusqu'au bout...

M. Jean-Pierre Suaur. Et voilà !

M. Louis Mermaz. ...lot de consolation qu'ils auront dû arracher aux états-majors des partis et des groupes déjà bien secoués par la présence aux européennes de deux listes uniques de l'opposition. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Excusez-moi, mais nous avons un peu l'impression d'être indiscrets. (*Sourires.*) Et pourtant le sujet choisi - l'Europe - mérite mieux que l'alibi car, monsieur Bosson, c'est le sujet par excellence, le vrai, le grand, celui de notre avenir. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Pour le groupe de l'U.D.F., la parole est à M. Alain Lamassoure.

M. Alain Lamassoure. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, le 8 avril 1988, j'ai reçu une lettre. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'était un privilège. Non par la qualité du destinataire - elle était adressée aussi aux 55 millions d'autres Français - mais par celle de l'auteur : M. François Mitterrand. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il m'écrivait : « Dans le cadre du grand marché, l'harmonisation des taux de T.V.A. européens fera baisser nos impôts, au rythme des marges de manœuvre qui pourront être dégagées. L'exigence communautaire, mais aussi celles de la justice fiscale et de la désinflation, y trouveront leur compte. »

M. Guy Béche. Très bien !

M. Jeanny Lorgeoux. C'est excellent !

M. Alain Lamassoure. Merci, chers collègues, d'applaudir.

Sur le même sujet, en août dernier - Bernard Bosson m'a soufflé la citation, mais je le rejoins sur ce point comme sur tous les autres (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) répondant à une question du périodique *L'Expansion*, M. le Premier ministre disait : « Vous me demandez comment je fais l'harmonisation de la T.V.A. Je vous réponds très clairement : je ne fais pas ! »

Eh bien, messieurs, applaudissez !

Tiens, ils n'applaudissent plus ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du Centre et du Rassemblement pour la République.*)

Cette contradiction fondamentale sur l'Europe, monsieur le Premier ministre, est la maladie congénitale de votre Gouvernement.

La Lettre à tous les Français serait-elle caduque, comme en dit en Palestine ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Hollande. C'est douteux !

M. Jeanny Lorgeoux. Vous êtes mal inspiré !

M. Alain Lamassoure. Ce n'est pas l'avis du chargé du Plan : il y a quinze jours, il a refusé toute recherche de compromis avec l'opposition et il a accepté les amendements du groupe socialiste en se référant à ce texte « sacré ».

Le Premier ministre aurait-il dérapé ce jour-là ? Depuis huit mois, en tous cas, personne ne l'a démenti, et la politique budgétaire a ignoré l'urgence de l'échéance européenne. Le budget pour 1989 dément ce que le X^e Plan suggère. D'ailleurs, j'observe que M. le ministre de l'économie et des finances ne nous a pas honorés de sa présence.

M. Jeanny Lorgeoux. Il travaille ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Lamassoure. Les vrais décisions ont été renvoyées non à des jours meilleurs, mais à des jours que l'on savait plus difficiles.

Et il n'y a pas que la T.V.A. C'est tout notre système fiscal qui est à revoir. Quand on passe d'un ensemble de 55 millions d'habitants à un espace de 320 millions de citoyens, à côté des critères fiscaux traditionnels qui nous font distinguer les riches et les pauvres, les revenus de l'épargne et ceux du travail, il faut tenir compte aussi d'un autre clivage que j'appellerai celui des sédentaires et nomades.

Dans l'espace unique, tout ce qui peut circuler circulera : les capitaux, les ateliers, les bureaux, les chercheurs, les élites, les travailleurs. Ils iront naturellement vers les zones de basse pression fiscale et de basses eaux paperassières.

Nos épargnants sont encore imposés à 27 p. 100, les Anglais et les Allemands à 0 p. 100. Devinette : où ira l'argent des Français le 1^{er} juillet 1990 ?

Les bénéficiaires sont taxés à 42 p. 100 en France, à 33 p. 100 chez nos grands partenaires, à 10 p. 100 en Irlande. Où se feront les gros investissements industriels ?

En France, plus de 40 p. 100 de la protection sociale est supportée par les entreprises, contre 33 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas et moins de 30 p. 100 en Grande-Bretagne. Que se passera-t-il lorsque nous aurons enfin l'union monétaire et lorsque les taux de change ne seront plus là pour corriger ces disparités ?

Mais il y a plus grave encore.

L'Europe que nous faisons n'est pas seulement celle des marchandises, elle est surtout et d'abord celle des hommes. Or la libre circulation des personnes est le trou noir du débat politique européen.

A quoi servirait de supprimer les douaniers si l'on conservait les contrôles de police aux frontières ? La casquette n'est pas un progrès sur le képi ! Or, où en sommes-nous aujourd'hui ?

S'agit-il des contrôles aux frontières intra-communautaires ? Le principe est qu'ils disparaîtront, sauf pour les voyageurs aériens, sauf pour les frontières maritimes et sauf pour ce qui sera en 1993 la plus importante frontière terrestre : le tunnel sous la Manche.

S'agit-il des contrôles aux frontières externes ? Il n'existe aucune directive sur l'entrée et le séjour des ressortissants des pays tiers ni en application ni en préparation.

Je suis élu du Pays basque. Dans quarante-quatre mois, les terroristes circuleront sans contrôle entre Irun et Hendaye. La police et la justice française pourront-elles les poursuivre aussi librement en Espagne ?

Dans quarante-quatre mois, la drogue, aujourd'hui en vente libre en Espagne, comme aux Pays-Bas, pourra entrer librement et massivement chez nous. Qui se préoccupe de l'harmonisation des législations nationales sur la drogue ? Personne, ni à Paris ni à Bruxelles.

M. Guy Bêche. Ni à Beyrouth !

M. Alain Lamassoure. Or l'échéance est dans moins de quarante-quatre mois.

La libre circulation des hommes en Europe est tellement absente de vos perspectives que vous allez nous proposer prochainement une modification de la loi Pasqua, c'est-à-dire des conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

Ce débat est dépassé avant même de commencer. En 1993, toute personne entrée en Europe à Brindisi, à Athènes ou à Copenhague sera trois heures après à Paris, à Marseille ou à Bordeaux sans avoir à montrer une seule pièce d'identité. Ce dont nous avons besoin, aujourd'hui, ce n'est pas d'une nouvelle loi française, c'est d'une loi européenne sur le statut des étrangers. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Quand nous faisons l'addition de ces ambiguïtés, de ces silences, de ces retards, nous voyons bien ce qui se prépare : le report furtif de l'échéance.

En veillant scrupuleusement à ne pas traiter à temps les problèmes difficiles de la libre circulation, votre gouvernement va finir par se mettre dans l'impossibilité d'honorer ses propres engagements. Cela voudrait dire que, pour la première fois depuis le traité de Rome, une échéance politique européenne majeure ne serait pas respectée, et cela à cause de la France.

Demain mercredi, la Commission européenne examinera un nouveau projet d'harmonisation des taux de T.V.A., un projet réécrit à cause des réticences initiales de la Grande-Bretagne et de la France. Pour la première fois, la date du 1^{er} janvier 1993 n'y paraît plus intangible. Or, à nos yeux, toute la politique économique doit être accrochée à cette date.

Etre prêt au 1^{er} janvier 1993, cela signifie plusieurs dizaines de milliards de francs de ressources à trouver pour compenser les baisses d'impôts nécessaires, cela veut dire moins de fonctionnaires, moins d'administration centrale, plus de décentralisation et la reprise des privatisations. Au total, cela exige beaucoup de courage et très peu de socialisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

En revanche, si l'on accepte de laisser glisser l'échéance, alors, bien sûr, tout est plus facile. Cela requiert plus de socialisme et beaucoup moins de courage. Juste le courage de se renier. Vous nous direz, monsieur le Premier ministre, quel est votre choix.

L'urgence de la réponse est d'autant plus grande que l'après-1992 se prépare aussi dès maintenant.

Car 1992, c'est le grand marché, avec son volet social. A l'initiative de son président, le groupe U.D.F. s'y prépare par l'audition de tous les syndicats - la première a eu lieu ce matin même.

Mais le grand marché n'est qu'une première étape.

M. Jeanny Lorgeoux. Considérable !

M. Alain Lamassoure. Les étapes ultérieures doivent être définies et jalonnées le plus tôt possible et, d'abord, la monnaie commune.

L'U.D.F. considère que le plan Delors correspond à la bonne approche. Cofondatrice du système monétaire européen grâce au président Giscard d'Estaing, la France doit faire aboutir un accord de principe d'ici à la fin de l'année.

Ensuite, la culture, c'est-à-dire d'abord la langue, ou plutôt les langues. Il est incompréhensible qu'après trente ans de construction européenne, la France n'ait toujours pas de stratégie linguistique. Sur les quatre-vingts pages du *Guide de l'Europe* édité par le ministère des affaires européennes, le problème n'est pas évoqué une seule fois. Or les termes sont faciles à poser :

Article 1^{er} : il n'y aura pas d'union politique de l'Europe tant que les Européens ne se comprendront pas ;

Article 2 : en l'absence d'initiative française, il y aura bien une langue commune aux Européens : ce sera l'américain ;

Article 3 : les méthodes pédagogiques actuelles permettent à un enfant d'acquiescer sans difficulté deux, voire trois langues maternelles ; nous le faisons pour nos langues régionales en France, pourquoi pas pour les grandes langues européennes ?

M. François Hollande. Vous, c'est la langue de bois !

M. Alain Lamassoure. Monsieur le Premier ministre, nous avons le privilège, grâce à vous, d'avoir trois ministres en charge du dossier de la langue française. Lorsqu'ils auront fini de traduire la dernière livraison de la revue de l'Institut Pasteur, ils pourront s'atteler à notre stratégie linguistique européenne ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Jeanny Lorgeoux. Minable !

M. Alain Lamassoure. De même, il serait inconcevable que la réforme scolaire en projet se contente de traiter le sujet avec une heure de cours en classe de CM 2.

M. François Hollande. En CM 2, c'est trois heures !

M. Alain Lamassoure. L'U.D.F. en fera un critère de jugement majeur lors de l'examen du plan Jospin.

Après la monnaie et la culture, la défense.

Monsieur le Premier ministre, le 9 avril 1987, vous étiez l'orateur du groupe socialiste dans le débat sur la loi de programmation militaire. Je vous ai applaudi ce jour-là, avec le groupe U.D.F. ...

M. Jeanny Lorgeoux. Continuez !

M. Alain Lamassoure. ... lorsque vous avez dit : « Cette loi se résume en une phrase qui figure dans l'exposé des motifs : "si notre survie se joue à nos frontières, notre sécurité peut se jouer à celle de nos voisins". »

Mais alors, pourquoi la France d'aujourd'hui est-elle absente du formidable débat stratégique dont le sort de l'Europe est désormais l'enjeu ?

Pour nous, l'Europe n'est pas simplement un supermarché. La France n'est pas simplement un musée des droits de l'homme. Nous voulons bâtir l'union des Etats d'Europe, pour des raisons politiques, y compris militaires, parce que c'est la condition de survie de nos valeurs, de notre culture, de notre influence dans ce monde de fer, d'injustices, de fanatismes et de haute technologie guerrière qui marque la fin du XX^e siècle.

Or, après quarante ans d'immobilisme, l'histoire, la vraie, se remet en mouvement en Europe. Et voilà que c'est l'Est qui invente, l'Est qui imagine, c'est l'Est qui brandit les rameaux d'olivier, et nous restons, littéralement, bouche bée. Nous désarmons à fronts renversés.

Nous voilà, nous les Européens, nous les enfants des droits de l'homme, nous les pacifiques, affolés devant les nouvelles propositions de désarmement de M. Gorbatchev, parce que nous ne savons pas ce que nous voulons, parce que nous n'osons pas en parler entre Européens, ni avec les Etats-Unis,

ni d'ailleurs sans eux, parce que nous ne nous considérons plus nous-mêmes comme des acteurs, mais comme des spectateurs de notre propre histoire.

M. Jeanny Lorgeoux. Parlez pour vous !

M. Alain Lamassoure. Il y a quelques jours, le chancelier Kohl accepte la négociation sur la troisième option zéro. La France n'a rien à dire !

Mme Thatcher est assez émue pour se précipiter à Bonn défendre les intérêts de l'Europe. La France ne l'appuie pas !

M. Aspin, président de la commission de la défense du Congrès des États-Unis, propose un retrait des forces américaines d'Europe. A ses côtés, ce jour-là, M. Cheney, secrétaire à la défense, exclut de laisser les G.I. en Europe s'ils étaient privés de la couverture nucléaire. Il a dit textuellement : « Cela me ferait mal au ventre. » La France ne commente pas !

M. François Hollande. Attendez jeudi !

M. Alain Lamassoure. Une grande voix s'élève pour proposer la destruction du rideau de fer et l'ouverture du ciel européen à toutes les aviations militaires de l'Est et de l'Ouest.

Cette grande voix ne vient pas de l'Élysée...

M. Charles Ehrmann. Ni de Solutré !

M. Alain Lamassoure. ... maie de la Maison-Blanche.

Dans deux semaines aura lieu le sommet du quarantième anniversaire de l'O.T.A.N. Nul ne sait ce qu'y dira le représentant de la France.

L'actualisation de la loi de programmation militaire aurait pu fournir l'occasion d'un grand débat d'orientation sur ces choix stratégiques. Nous avons appris qu'il était renvoyé *sine die*. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Charles Ehrmann. C'est le secret !

M. Alain Lamassoure. A travers la controverse stratégique, une réalité nouvelle est apparue, une réalité inquiétante : la France et l'Allemagne ne se comprennent plus.

La semaine même du dernier sommet franco-allemand, l'Allemagne a pris quatre décisions majeures - M. le président Mermaz y faisait allusion tout à l'heure - contraires aux engagements qui la liaient à ses partenaires : elle a accepté le principe d'une négociation sur les armes nucléaires à courte portée ; elle a rapporté la décision d'allonger la durée du service militaire ; elle a abrogé l'imposition des revenus des capitaux ; elle a augmenté unilatéralement ses taux d'intérêt.

Il y a quelques mois, ici même, nous avons ratifié deux accords franco-allemands. Mais à quoi sert le Conseil de coopération économique et financière si nos partenaires nous consultent encore moins qu'auparavant ?

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. C'est vrai !

M. Alain Lamassoure. A quoi sert le Conseil commun de défense si nous n'y parlons ni des armes nucléaires de l'O.T.A.N., ni des armes tactiques françaises, ni du pilier européen de l'Alliance ?

Au moment critique du décollage de l'Europe de 1992, le moteur franco-allemand tombe en panne.

M. François Bayrou. C'est vrai !

M. Alain Lamassoure. Et nous avons l'impression désagréable que la France n'y met plus tout le carburant qu'il faudrait. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

M. Jean-Claude Gaudin. Effectivement !

M. Alain Lamassoure. L'Europe ne doit pas simplement occuper d'autres espaces. Il faut aussi faire entrer un acteur nouveau, la treizième roue du carrosse de ce jeu à douze : le citoyen européen.

La Communauté européenne offre aujourd'hui une image paradoxale : voilà douze démocraties, exemplaires à l'échelle de la planète, qui bâtissent ensemble une union politique non démocratique. Non démocratique car ceux qui décident n'ont pas de compte à rendre aux 320 millions de citoyens auxquels ces décisions s'appliquent.

Sur les 300 directives nécessaires au marché intérieur - on le sait bien - plusieurs vont agresser, ici ou là, des intérêts légitimes. Si les citoyens concernés ne sont pas associés à la décision, nous aurons un mouvement de rejet de l'Europe, dont les manifestations de chasseurs ne sont qu'un signe avant-coureur.

Bien entendu, tout ne dépend pas de nous. C'est ici la réforme des institutions communautaires qui est en cause. Mais, tout de même, aucun parlement d'Europe n'est aussi peu et aussi mal associé à la préparation de la législation européenne.

Et nous daubons les Anglais pour leur peu d'enthousiasme européen, mais en 1988, à la Chambre des Communes, il y a eu trente-quatre débats préalables à l'examen de projets de directives par le Conseil des ministres européen. En France, sous l'actuel Gouvernement, pas un seul débat préalable.

M. Didier Julia. Hélas !

M. Alain Lamassoure. Dites, président Mermaz, cela ne vous gêne-t-il pas quelque peu ? Pas un seul débat en un an au Parlement français sur les orientations de notre politique européenne ! (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

A quarante-cinq jours d'un semestre crucial, le Gouvernement n'a même pas jugé utile de communiquer au Parlement les priorités de la présidence française. Seul le dépôt de cette motion de censure aura permis un commencement d'explication. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Nos collègues socialistes auraient pu en remercier ses auteurs !

Le mépris de la représentation nationale, donc des citoyens, est une erreur. Au second semestre 1989 va s'ouvrir une sorte de conjonction astrale, qui n'est pas tout à fait une coïncidence. Occupant déjà la présidence de la Commission, la France présidera le Conseil européen et elle enverra au Parlement de Strasbourg un ancien Président de la République,...

M. François Hollande. Ce n'est pas encore sûr ! (Sourires.)

M. Alain Lamassoure. ... un ancien Premier ministre, une bonne douzaine de jeunes anciens ministres et un ancien chef d'état-major des armées.

M. François Hollande. Et de futurs ministres !

M. Alain Lamassoure. Quand nous voyons ce que les Allemands ont fait, intelligemment, de leur propre présidence et de la position de force qu'ils occupaient dans le Parlement sortant, nous nous disons que nous avons des atouts à jouer pour la France et pour l'Europe.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Alain Lamassoure. Monsieur le président, une motion de censure a été déposée.

M. François Hollande. Tiens !

M. Alain Lamassoure. Le groupe U.D.F. n'a pas approuvé la procédure utilisée pour son dépôt. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. Alain Lamassoure. Mais il entend faire passer le fond avant la forme (Murmures sur les bancs du groupe socialiste) puisque le Gouvernement n'a pas pris l'initiative d'un débat sur la construction européenne.

Monsieur le Premier ministre, vous avez choisi de retarder les choix budgétaires, fiscaux et politiques qui nous paraissent nécessaires pour faire entrer la France dans l'Europe de 1993.

Votre gouvernement est complètement absent du débat stratégique où se joue l'avenir de l'Europe. Il laisse dépérir le dialogue franco-allemand, aujourd'hui privé de substance, au moment où celui-ci serait le plus nécessaire.

Enfin, le Parlement est tenu à l'écart de la préparation de la présidence française.

Pour ces motifs, le groupe U.D.F. participera à la censure de la politique européenne de votre gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Alain Juppé.

M. Alain Juppé. Monsieur le Premier ministre, en m'exprimant sur la politique européenne de votre gouvernement, je voudrais juger non point vos intentions, mais vos actes.

L'enfer, comme chacun sait, est pavé de bonne intentions.

M. François Hollande. Vous avez été voir ?

M. Alain Juppé. Et je craindrais, si le débat s'engageait sur la sincérité de nos convictions européennes respectives, de ressusciter l'une de ces querelles dépassées dont notre pays a le secret.

Soyons clairs : les formations politiques de l'opposition en général, et le mouvement gaulliste en particulier, n'ont, en matière européenne, et n'en déplaise au président Mermaz, aucun complexe à avoir et aucune leçon à recevoir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Michel Sapin. Parlez-nous de Cochin !

M. Alain Juppé. Je ne rappellerai pas ici l'œuvre accomplie par le général de Gaulle, le président Georges Pompidou ou le président Giscard d'Estaing (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) puisque certains orateurs qui m'ont précédé l'ont déjà fait.

Je voudrais insister sur tout ce qu'a réalisé, de 1986 à 1988, le gouvernement qui vous a précédé : signature des accords du 13 février 1988 à Bruxelles, qui assurent à la Communauté le financement suffisant et durable qui lui faisait cruellement défaut au début de 1986 ; adoption du programme quinquennal de recherche, des programmes Ariane V, Hermès et Columbus dans le cadre de l'Agence spatiale européenne, des programmes Erasmus et Yes qui prévoient l'échange de 120 000 jeunes ; vote de la charte de l'Union de l'Europe occidentale sur les principes de la sécurité européenne. Autant de décisions majeures prises sous l'impulsion du gouvernement de Jacques Chirac et qui, en de très nombreux domaines, ont relancé une aventure européenne passablement enlisée dans le verbiage depuis le début des années quatre-vingt.

M. Jeanny Lorgeoux. Mais c'était sous la présidence de François Mitterrand !

M. Alain Juppé. Alors, ne venez surtout pas nous dire, monsieur le Premier ministre, que les socialistes sont plus européens que les autres.

M. Jeanny Lorgeoux. Ils ne le sont pas moins !

M. Alain Juppé. Ce serait faire preuve de cet archaïsme de la pensée et du discours que, naguère, vous reprochiez à certain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Arthur Dehaine. Des noms !

M. Alain Juppé. Ce qui nous intéresse aujourd'hui, ce n'est pas le passé de l'Europe, c'est son avenir.

Quand nous envisageons cet avenir et que nous considérons votre politique, nous éprouvons une réelle inquiétude. Et nous avons deux griefs principaux à vous faire.

Le premier, c'est que vous ne préparez pas bien la France à l'Europe.

Le second, c'est que vous ne dites pas clairement aux Français quelle Europe vous les appelez à construire.

Se préparer ne veut pas dire se protéger. Comme beaucoup de Français, j'ai été surpris, puis, à la réflexion, consterné, d'entendre parler, voici environ trois mois, à la télévision, du prétendu « gangstérisme international » contre lequel l'Etat devrait nous protéger. Je me suis dit que le propos était bien rétrograde et bien dérisoire. N'allons surtout pas nous mettre en tête de bâtir une nouvelle « ligne Maginot » pour arrêter les assauts de la concurrence internationale ! Se préparer veut dire se renforcer, et non point se protéger.

Or vous ne renforcez pas la France de manière à la faire entrer avec toutes ses chances dans l'Europe du « grand marché ».

Pour être concret, je prendrai trois exemples.

Celui de la politique budgétaire et fiscale d'abord.

Il est clair que nous n'aurions pas fait, pour 1989, le même budget que vous. Vous avez manqué une occasion inespérée d'accélérer la réduction du déficit budgétaire et de franchir un nouveau pas dans la voie de l'harmonisation fiscale, grâce à la maîtrise des dépenses publiques. Je dis bien « occasion inespérée » car vous ne retrouverez pas de sitôt la conjonction d'une « embellie » économique mondiale et de considérables plus-values fiscales dues à l'excellente gestion du gouvernement qui vous avait précédé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Alain Juppé. Voyez maintenant où vous en êtes : sauf à changer brutalement votre discours et vos actes, vous ne serez pas prêt le 1^{er} janvier 1993, vous n'aurez pas suffisamment réduit les taux de la taxe à la valeur ajoutée et vous ne pourrez pas accepter la suppression des frontières fiscales telle qu'elle était initialement prévue.

Plus grave encore : vous ne serez pas prêt le 1^{er} juillet 1990. Vous n'aurez pas rapproché notre fiscalité des revenus de l'épargne de celle de nos grands partenaires. Comment, dans ces conditions, pourrez-vous tenir l'engagement que vous avez pris de libérer totalement les mouvements de capitaux à cette date ?

Lors du sommet franco-allemand des 19 et 20 avril dernier, que d'aucuns appellent déjà « le sommet des dupes », le gouvernement de la République fédérale n'a même pas pris la peine de vous prévenir qu'il allait abandonner la retenue à la source sur les revenus d'épargne que vous vous prépariez à instaurer chez nous pour suivre l'exemple que - croyiez-vous - notre voisin nous donnait. Il est vrai que, à l'occasion du même sommet, vous n'avez pas non plus été informés avant la presse du relèvement des taux d'intérêt décidé par la Bundesbank, ni des propositions du Chancelier sur les missiles à courte portée. On finirait par se demander si nos partenaires allemands vous prennent encore au sérieux !

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Alain Juppé. Deuxième exemple de la mauvaise préparation de la France à l'Europe : ce qu'on appelle un peu partout votre politique du « ni, ni » : ni nationalisations, ni privatisations. L'immobilisme est, à coup sûr, le plus grave handicap dans le monde où tous nos concurrents pratiquent une guerre économique de mouvement. Il n'est pas jusqu'au Portugal qui ne s'efforce de modifier sa Constitution pour rendre possible la privatisation de certaines de ses entreprises publiques. Votre gouvernement, lui, persiste à ne pas choisir, alors même que la Commission de Bruxelles, fidèle en cela à l'esprit du traité de Rome, pose des conditions de plus en plus strictes au subventionnement, par les Etats, des firmes nationalisées. Sans doute vous flatterez-vous, dans quelques mois, des résultats financiers florissants de ces firmes nationalisées ! Mais l'accumulation de bénéfices dus à l'évolution générale de la conjoncture et à la politique économique de vos prédécesseurs ne saurait légitimer l'existence d'un secteur public hypertrophié. Le concept d'économie mixte, qui n'est en soi que confusion des genres, est en outre contradictoire avec la démarche de libre concurrence qui inspire la Communauté. Tôt ou tard, vous serez contraint de passer de la « respiration » à la privatisation, sauf à entraver le développement de nos entreprises nationalisées et à contrarier leur stratégie de regroupement au niveau mondial. Tout retard dans cette évolution inéluctable ne fera qu'amoinrir nos chances en Europe. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Claude Gaudin. C'est vrai !

M. Alain Juppé. Troisième exemple, enfin : l'ajournement des réformes de fond qui seraient nécessaires pour préparer la société française au choc de la concurrence européenne.

S'il est un domaine où votre immobilisme est particulièrement regrettable, c'est celui de l'éducation. Je ne veux pas anticiper sur le débat que nous aurons ici lors de l'examen du projet de loi Jospin. Mais je vous dirai dès maintenant

combien ce texte nous paraît pauvre. En bref, vous prenez notre système éducatif tel qu'il est et vous nous proposez d'y injecter quelques milliards de francs supplémentaires. Mais lorsqu'une machine aussi énorme que celle-là a atteint le stade des rendements décroissants, il ne sert à rien de vouloir la faire tourner plus vite. Il faut la changer (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre*)...

M. François Holiande. Comme le R.P.R. !

M. Alain Juppé. ... c'est-à-dire, dans le cas présent, décentraliser l'école, l'ouvrir davantage sur le monde du travail, lui donner, par la multiplication des échanges d'enseignants et d'élèves, une véritable dimension européenne. Vous ne faites rien de cela, alors que tous les grands pays de la Communauté nous ont depuis longtemps précédés dans cette voie.

M. Jeanny Lorgeoux. C'est nul !

M. Alain Juppé. Or, pour bien préparer la France à l'Europe, il ne suffit certes pas d'assurer la libre circulation des marchandises, il faut avant toutes choses valoriser au mieux nos ressources humaines. Votre inaction en ce domaine est, pour nous, une raison supplémentaire de censurer votre politique européenne.

Mais il y a pis. Non seulement vous ne préparez pas bien la France à l'Europe, mais encore vous n'êtes pas clair dans vos choix européens.

Depuis trois mois, je me suis rendu dans huit capitales de la Communauté. J'y ai, chaque fois, rencontré les chefs de gouvernement, ainsi que des responsables politiques, économiques, sociaux et culturels. Une chose m'a surtout frappé : mes interlocuteurs savaient tous ce qu'ils attendaient de l'Europe et dans quel sens ils voulaient la faire évoluer. Pour les uns, il s'agit de saisir la chance que leur donne la Communauté en les aidant à rattraper leur retard de développement. Pour les autres, habitués de longue date au libre-échange et à la compétition commerciale, il s'agit de jouer à fond la carte de l'ouverture des frontières, sans trop se préoccuper des précautions à prendre ou des transitions à ménager. « Le marché fera le reste », m'a-t-on souvent répété.

D'une certaine manière, la vieille querelle des fédéralistes et des confédéralistes est définitivement enterrée. Ce qui est en jeu désormais, c'est de savoir si l'Europe se résumera à un marché, fût-il « grand », c'est-à-dire à un espace où circulent librement des marchandises, des services, des capitaux et des personnes prises dans leur seule dimension de consommateurs, ou bien si elle se dotera d'une organisation et d'un ensemble de politiques communes, bref d'une existence autonome en tant qu'union d'Etats liés par une communauté de destin.

Ce dilemme entre l'Europe sauvage et l'Europe solidaire, le général de Gaulle l'abordait déjà et le tranchait à sa manière lorsqu'il écrivait dans ses *Mémoires d'espoir* : « Pour moi, j'ai, de tout temps, mais aujourd'hui plus que jamais, ressenti ce qu'ont en commun les nations qui peuplent l'Europe. Liées entre elles depuis toujours par d'innombrables relations de pensée, d'art, de science, de politique, de commerce, il est conforme à leur nature qu'elles en viennent à former un tout, ayant au milieu du monde son caractère et son organisation. »

Encore faut-il, pour donner à l'Europe son « caractère » et son « organisation », que la France imprime à la construction européenne un élan qu'elle est seule à pouvoir lui donner.

Force est de constater que, depuis un an, vous n'avez pas su donner cet élan, soit que les moyens vous manquent, soit que la volonté vous fasse défaut.

Je ne revierdrai pas sur les échecs de l'Europe fiscale.

L'Europe monétaire n'a accouché que d'un rapport de plus, qui suscite déjà de vives oppositions chez nos partenaires.

L'Europe de l'environnement, si l'on oublie le triste spectacle qu'a donné notre diplomatie à propos du dossier des pots catalytiques, s'est limitée à quelques opérations médiatiques, telle cette conférence de La Haye sur la protection de la couche d'ozone, que vous avez « organisée » - encore que le mot soit inadéquat en la circonstance - mais qui s'est déroulée en l'absence de la moitié des Etats membres de la Communauté.

L'Europe de la défense, ou la défense de l'Europe, vous laisse sans voix. Nous sommes étrangement absents du débat sur la modernisation des missiles à courte portée ou sur la troisième « option zéro », au point que le chancelier de la République fédérale, comme je l'ai dit en commençant, n'éprouve même plus le besoin de nous informer de ses initiatives, dans un domaine - celui de la sécurité de l'Europe - où la France a pourtant des responsabilités particulières.

Quand l'Europe décide et progresse, c'est hélas ! souvent sur vos renoncements.

Pourquoi, par exemple, n'avez-vous pas obtenu que nos partenaires tiennent les engagements qu'ils avaient pris devant nos prédécesseurs en matière agricole, notamment celui de faire disparaître les montants compensatoires monétaires ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Giovannelli. C'est une affaire que vous n'avez pas résolue depuis vingt ans !

M. Alain Juppé. Pourquoi l'exigence, justement formulée par votre ministre de la culture, de quotas de productions audiovisuelles européennes a-t-elle été finalement abandonnée ?

Peut-on d'ailleurs, en l'occurrence, parler de progrès de la construction européenne ? Je ne suis pas le seul à en douter.

M. Jean Giovannelli. C'est ridicule !

M. Alain Juppé. Le bilan est donc tristement éloquent : votre gouvernement n'a pas de politique européenne cohérente, parce qu'il n'a pas d'ambition européenne clairement affirmée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

L'Europe solidaire, telle que nous la voulons au Rassemblement pour la République et dans l'union de l'opposition, repose à *contrario* sur quelques principes simples et forts.

Nous savons et nous disons l'Europe que nous voulons : c'est l'Europe de l'emploi, l'Europe de l'environnement et l'Europe de la sécurité.

L'Europe doit créer plus d'emplois. La situation, en la matière, est loin d'être satisfaisante. Les deux autres grands ensembles économiques mondiaux, les Etats-Unis d'un côté, le Japon de l'autre, font mieux que nous. Au sein même de la Communauté, la France ne se range pas parmi les meilleurs élèves, tant s'en faut : Grande-Bretagne et Allemagne ont des taux de chômage très inférieurs au nôtre. Il faut donc aller de l'avant vers l'achèvement du marché unique. Nos entreprises se développeront, investiront et embaucheront davantage si elles peuvent produire sans entraves pour un marché de 320 millions de consommateurs. C'est évident.

Mais créer des emplois, c'est aussi réformer en profondeur notre système éducatif et promouvoir une politique commune de l'éducation et de la formation ; c'est accroître l'effort de recherche communautaire ; c'est sauvegarder ou diversifier les politiques sectorielles, à commencer par la politique agricole commune qui a permis à plusieurs pays de la Communauté - dont la France - de se constituer un secteur agro-alimentaire puissant.

Créer des emplois, c'est enfin donner à l'Europe sociale son véritable contenu.

A quoi servent, en ce domaine, les belles envolées lyriques ? C'est en faisant reculer le chômage que nous lutterons vraiment contre la pauvreté et l'exclusion. Tout le reste - qui est nécessaire - à savoir l'effort en faveur des familles, la consolidation de nos régimes de protection sociale, l'extension de la participation des travailleurs, nous sera donné de surcroît. En somme, l'Europe sociale sera l'Europe de l'emploi ou ne sera pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous voulons, en second lieu, l'Europe de l'environnement.

Il ne s'agit pas ici d'une mode. Le patrimoine naturel et culturel que détiennent les Douze est sans exemple dans le monde. Qu'il s'agisse des sites naturels ou des créations de l'homme, chacun de nos pays est riche d'une diversité lentement accrue au fil des siècles. L'existence de ce patrimoine nous crée des devoirs.

Nous avons le devoir d'être en avance d'un accord international chaque fois qu'il s'agit de sauvegarder les équilibres naturels.

Nous avons le devoir de définir ensemble une politique d'aménagement du territoire qui refuse tout à la fois la désertification de nos campagnes et l'uniformisation de nos villes dans la médiocrité.

Nous avons le devoir et les moyens de faire de l'Europe une sorte de vitrine de la qualité de la vie. L'émulation peut aussi jouer dans ce sens.

Nous voulons, enfin, une Europe où les Européens vivent davantage en sécurité.

Sécurité intérieure, par l'intensification des actions communes contre le terrorisme, le trafic de drogue, le grand banditisme. On doit regretter que le groupe de Trévi, récemment réuni pour en discuter, n'ait pas eu plus d'audace.

Sécurité extérieure également, et, de ce point de vue, il est nécessaire que la Communauté fasse rapidement son examen de conscience. Elle oscille, en effet, entre deux attitudes : tantôt la crispation à l'encontre de l'Union soviétique, qu'on soupçonne de rechercher les mêmes fins - la vassalisation du continent européen - avec des moyens différents, c'est-à-dire le visage sympathique de la *glasnost* et de la *perestroïka* ; tantôt l'empressement à répondre positivement aux avances de la diplomatie gorbatchevienne et à s'engouffrer sans circonspection dans la grande maison commune préparée à notre intention.

Chacune de ces postures est excessive et dangereuse. Jacques Chirac a récemment défini avec lucidité et précision les principes qui devraient guider nos démocraties dans leurs dialogues avec l'Union soviétique.

M. François Hollande. Il fallait le dire !

M. Alain Juppé. Telle est, monsieur le Premier ministre, dans toutes ses ambitions, l'Europe que nous voulons.

Mais nous savons aussi et nous dirons l'Europe que nous ne voulons pas.

Nous ne voulons pas d'une Europe bureaucratique, mais d'une Europe démocratique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous n'avons pas travaillé à réduire les contraintes administratives nationales pour laisser maintenant se constituer une bureaucratie bruxelloise, d'autant plus inaccessible qu'elle serait plus lointaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

C'est pourquoi nous proposons de renforcer ceux des organes de la Communauté qui ont, en eux-mêmes, une réelle légitimité démocratique : le conseil des ministres, dont la présidence doit acquérir plus de stabilité ; le Parlement, qui doit naturellement continuer à siéger à Strasbourg et dont les pouvoirs de contrôle doivent être accrues et les liens avec les parlements nationaux doivent être resserrés.

Nous ne voulons pas davantage d'une Europe qui se substituerait aux Etats, mais nous voulons une Europe qui respecte les spécificités nationales et qui en fasse sa richesse. Ce point est capital.

Lorsque vos amis nous disent, monsieur le Premier ministre, que « l'Europe est l'avenir de la France », je crains qu'ils ne commettent un terrible contresens et, en même temps, une mauvaise action contre l'Europe.

Aucun des peuples de la Communauté ne veut, en effet, d'une Europe qui supprimerait chacune de ses nations. C'est un réflexe de bon sens, tant il est vrai que l'affaiblissement ou la disparition de nos différences aboutirait à l'appauvrissement général.

Il nous faut donc affirmer haut et fort qu'il ne saurait y avoir contradiction entre le progrès de la construction européenne et l'épanouissement de l'identité de la France.

Pour ce faire, il nous faut délimiter plus précisément les domaines de compétence communautaire et ceux de compétence nationale, afin d'éviter que des décisions prises à Bruxelles ne viennent perturber la vie quotidienne de nos peuples, dans des domaines où ils doivent continuer à se déterminer eux-mêmes.

Il nous faut sans tarder, et en toute hypothèse avant la date de suppression des frontières intra-communautaires, définir une politique commune de l'immigration, de sorte que n'augmentent pas brutalement les flux de population transitant par les Etats qui ne veulent ou ne peuvent exercer des contrôles efficaces aux frontières périphériques de la Communauté. M. Alain Lamassoure a fait d'excellentes propositions en ce sens.

Il nous faut obtenir de nos partenaires une politique de réciprocité linguistique (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*), fondée sur l'enseignement de deux langues obligatoires dans tous les pays de la Communauté, de façon qu'aucune d'entre elles ne soit en position dominante ou exclusive.

Il nous faut enfin clarifier nos idées sur la culture européenne qui n'aurait pas de sens si nous la concevions comme le plus petit commun dénominateur de nos cultures nationales. C'est ce que le général de Gaulle voulait dire à sa manière inimitable, le 15 mai 1962, lorsqu'il déclarait : « Dante, Goethe, Chateaubriand, appartiennent à l'Europe dans la mesure même où ils étaient respectivement et éminemment Italien, Allemand et Français. »

J'emprunterai mes phrases de conclusion, monsieur le Premier ministre, au grand historien Fernand Braudel.

Après avoir rappelé que « la France se nomme diversité », il s'interroge sur ce qu'il faut entendre par « l'identité de la France » ?

Et de répondre : « Une prise en main de la France par elle-même, le résultat vivant de ce que l'interminable passé a déposé patiemment par couches successives, comme le dépôt imperceptible de sédiments marins a créé, à force de durer, les puissantes assises de la croûte terrestre. »

Une prise en main de la France par elle-même. Voilà, monsieur le Premier ministre, la meilleure manière de faire l'Europe. Voilà, en tout cas, l'idée que nous nous en faisons.

M. Jeanny Lorgeoux. Elle est pauvre !

M. Alain Juppé. Voilà le langage que vous ne tenez pas aux Français. Et voilà pourquoi nous ne pouvons pas approuver votre politique.

Bien que le groupe du Rassemblement pour la République n'ait pas approuvé la procédure suivie pour le dépôt de cette motion de censure. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous voterons néanmoins cette motion qui met en cause la responsabilité du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame et messieurs les ministres, mesdames, messieurs, la motion de censure sur l'Europe n'arrive pas à masquer sa véritable nature d'opération politicienne. Elle a été initiée par des élus qui ne figurent pas sur les listes officielles présentées par la droite aux élections européennes. Mais, au final, chacun sait que l'union de cette droite se réalisera sur le vote, M. Lamassoure et M. Juppé viennent de le confirmer. Les divisions de l'opposition ne se situent, en effet, sûrement pas dans les choix de société.

En vérité, ce tout petit épisode de la censure participe des manœuvres à long terme pour une recomposition de la vie politique, pour l'instauration en France d'une bipolarisation entre deux courants, l'un conservateur, l'autre social-démocrate ; l'élection tous les sept ans d'un monarque républicain décidant de l'alternance au pouvoir, alternance d'une totale innocuité pour les puissances d'argent.

La motion de censure préfigure bien la parodie de débat que l'on veut instaurer en permanence. L'ambiance feutrée, je dirai, monsieur le président, l'ambiance euroconsensuelle de ce débat en témoigne.

Comment ne pas relever dans cet exercice de confusion volontaire, une certaine ironie ? Personne n'ignore que le Président de la République et ses premiers ministres successifs sont les promoteurs des projets d'intégration européenne et que la liste socialiste et les listes de droite ont de fait le même modèle de construction européenne !

Seuls, les communistes dans cette assemblée n'ont pas voté l'Acte unique européen. Ils n'ont pas voté non plus la loi de programmation militaire.

L'Acte unique, c'est la logique de la domination des puissances d'argent et des sociétés multinationales. C'est cette logique qui a conduit à un formidable gâchis humain et au chômage de millions de Français.

Avec le marché unique de 1993, il s'agit de brûler les étapes pour répondre aux exigences des sociétés multinationales en matière d'intégration financière, économique et militaire.

Indépendance nationale, souveraineté, paix : ces mots ne figurent même pas dans la motion de censure.

Certes, personne n'est l'héritier du général de Gaulle. Mais c'est peut-être parce que les communistes ont combattu le régime personnel instauré en 1958 que leur appréciation ne peut être taxée de complaisance.

Dans l'histoire des cinquante dernières années, gaullistes et communistes ont été des défenseurs de l'indépendance et de la souveraineté nationales. Comment ne pas mesurer le parcours accompli, puisque la motion de censure appelle à une véritable Europe politique avec une politique extérieure commune ?

Je tiens à rappeler ce que disait un scientifique gaulliste, M. Vernant : « Renoncer à notre souveraineté en matière de politique extérieure signifie que nous renonçons à voir mener dans un cadre européen la politique que nous pratiquons, la politique que nous croyons juste. » Il avait raison.

Et ce débat consensuel, qui dégage, monsieur le Premier ministre, les responsabilités du Gouvernement, ne vous déplaît pas. En fait, quand on débat de la libre circulation des capitaux, on ne parle pas de la régression du pouvoir d'achat, de la précarisation générale de toute la vie sociale. Quand on parle harmonisation fiscale ou Sicav de capitalisation, on masque aussi le consensus sur un surarmement dangereux pour la paix et la pénurie des moyens pour l'école. Ce sont pourtant là les vraies questions qui préoccupent les Français.

Les libertés et la démocratie sont de véritables enjeux dans un pays qui fête le bicentenaire de la Révolution française. Les travailleurs français ne sont pas des citoyens dans leur entreprise. Les dix de Renault le savent, comme les milliers de militant syndicaux licenciés chaque année. Mais par quel miracle ceux qui ont supprimé l'autorisation administrative de licenciement, et pour qui libre circulation des personnes signifie mobilité de la force de travail et salaires flexibles, pourraient censurer le Gouvernement sur les droits de l'homme ?

L'« Europe sociale » est, dans le débat actuel, invoquée comme un rite. C'est en pure hypocrisie, quand on sait que la libre circulation des capitaux, c'est le développement des mouvements spéculatifs, de l'affairisme et des privilèges fiscaux, l'accélération des fermetures et des restructurations d'entreprises, la mise en concurrence des travailleurs des différents pays de la Communauté, l'extension de la flexibilité et de la déréglementation, les attaques contre les services publics.

On fait campagne sous le drapeau de l'« Europe sociale ». Mais d'ores et déjà votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, prend toutes les mesures de renforcement des privilèges et d'aggravation sensible de l'austérité, dans le X^e Plan, dans la préparation du budget avec les restrictions des dépenses sociales, les amputations de crédits et les suppressions d'emplois dans la fonction publique et les services publics.

L'harmonisation fiscale se traduit très concrètement dans les projets gouvernementaux, par 5 p. 100 d'impôt en moins pour les riches, par 5 000 francs d'impôts en plus par an pour un couple d'ouvriers ou d'employés, par l'assujettissement à l'impôt sur le revenu de 3 millions de Français qui n'y sont pas actuellement soumis parce que trop pauvres.

Enfin, une inquiétude croissante s'exprime quant aux moyens de la France de demeurer maître de ses choix.

Comment la France pourra-t-elle avoir des facultés de choix et de propositions, si elle ne peut plus choisir sa fiscalité, si elle n'a plus de politique monétaire, si bientôt elle renonce à décider de ses diplômes, de sa politique de la recherche ?

Nous n'aborderons pas de façon étroite la question de l'indépendance nationale. Privons-nous de nos droits nationaux et nous ne pourrions plus choisir notre sort, nous ne pourrions plus choisir nos rapports avec les autres pays.

Nous défendons l'indépendance nationale, non pour nous enfermer, mais pour être capable d'exister et de rayonner, de faire vivre de véritables solidarités porteuses d'une alternative en Europe. La France du travail est généreuse, la France de l'argent est égoïste. *(Ah ! sur les bancs du groupe au Rassemblement pour la République.)*

Philippe Herzog, qui conduit la liste du parti communiste français dans l'élection européenne, a placé sa campagne sous le signe de la clarification : « Cartes sur table », dit-il.

Peut-on, oui ou non, faire une politique de progrès social avec des mesures qui relancent la spéculation, la course à l'argent facile, l'affairisme, la précarité de l'emploi, l'exploitation des travailleurs ?

Oui ou non, peut-on construire l'avenir de la France dans une communauté unie lorsqu'on la spécialise dans le surarmement, lorsqu'on accepte la domination économique de la R.F.A. et la pénétration croissante des intérêts américains et japonais dans la Communauté ?

Voilà les questions que les Françaises et les Français se posent.

Hélas ! la petite manœuvre politicienne de l'opération de censure ne vise sûrement pas à la clarification indispensable. Elle masque au contraire les enjeux véritables.

Pour quelle Europe militent les communistes ?

Nous sommes pour la construction d'une Europe de progrès social, de paix et de coopérations véritables. Cela exige, selon nous, de faire autrement que les projets actuels. Le véritable débat politique n'est pas entre ceux qui sont pour l'Europe et ceux qui sont contre. En fait, il s'agit de savoir quelle Europe nous voulons faire et comment la faire pour qu'elle réponde vraiment à ce que veulent les Français et les autres peuples, pour qu'elle contribue à créer des emplois, à rendre la vie plus belle et à apporter des solutions aux problèmes de l'humanité tout entière.

Philippe Herzog a défini quatre objectifs essentiels.

En premier lieu, avec lui, nous nous proposons d'agir pour défendre et élever les droits sociaux en France et dans toute la Communauté, à travailler à une Europe de tous les hommes, de toutes les femmes, sans exclusion sociale, sans précarité de l'emploi et de la vie.

En effet, monsieur le Premier ministre, plus les barrières à la circulation des marchandises et des capitaux s'abaissent et plus il faut respecter et protéger les hommes, accroître leurs capacités d'intervention et de choix.

Nulle part, dans aucun pays de la Communauté, les acquis sociaux ne doivent être remis en cause du fait de l'existence de normes communautaires plus faibles. Les statuts et les droits nationaux de tous les salariés, des retraités doivent être garantis et améliorés.

Chaque enfant, chaque jeune, quelle que soit son origine sociale, doit avoir le droit de devenir un homme, une femme qui soit de plain-pied dans son époque, avec les possibilités immenses qu'elle offre. Accéder à une formation de qualité, à un bon emploi ne doit pas être une compétition. La lutte contre l'échec scolaire et pour la démocratisation du système éducatif, pour un service public d'enseignement modernisé disposant des moyens nécessaires doivent être une priorité absolue.

La protection sociale et de santé doit être défendue et développée.

Le droit au logement doit être assuré sans élitisme ni exclusion.

Dans les services publics, il faut stopper les processus de privatisation, ainsi que les prélèvements au profit du capital privé. A l'inverse, un vrai service public doit assurer l'égalité d'accès de tous les usagers.

La culture et la création nationale doivent disposer des moyens de leur libre développement et d'échanges internationaux enrichissants. Il faut donc s'opposer à la directive de la C.E.E. dite « télévision sans frontières » dont l'application aboutirait à une quasi-liquidation de la création audiovisuelle et du cinéma en Europe, au profit d'importateurs de séries et de productions américaines. Vous pouvez encore vous y opposer, monsieur le Premier ministre, comme l'ont fait les gouvernements danois et allemand et comme vous le réclamez, avec l'insistance que vous savez, les professionnels de la culture.

Je n'ai pris là que quelques éléments de notre premier objectif.

En deuxième lieu, nous voulons une Europe de coopération d'égal à égal, permettant d'utiliser en commun les atouts européens : recherche, culture, savoir-faire.

Aujourd'hui, on n'entend qu'un seul son de cloche chez nos dirigeants : « La France est trop petite, la France est finie ! Il n'y a que l'Europe ! »

Or on ne peut pas faire une bonne Europe sur une France qui s'abaisse, qui s'humilie.

Aujourd'hui, les États-Unis et le Japon dominent l'Europe et, en Europe, la France et les pays du Sud sont dominés par la République fédérale d'Allemagne. Les dirigeants capitalistes français collaborent avec les capitalistes étrangers, car ils y trouvent des bénéfices importants, et ils vont ainsi jusqu'à brader les actifs et les ressources de notre pays.

Au lieu de coopérer avec les nôtres pour consolider l'Europe face aux États-Unis et au Japon, les firmes allemandes préfèrent enfoncer le marché français et les capitalistes français préfèrent exporter leurs capitaux aux États-Unis. Dans les deux cas, on joue contre l'Europe !

Le drame de la France d'aujourd'hui, mesdames, messieurs, c'est que les dirigeants de droite et les socialistes font leurs les choix des puissances d'argent.

Certes, le Président de la République et d'autres critiquent l'argent, mais ils ne sont pas crédibles pour s'opposer aux affairistes autrement qu'en paroles.

Assez d'investissements et de placements aux États-Unis et au Japon au détriment de la France et de l'Europe ! Assez de décisions gouvernementales et communautaires qui favorisent la pénétration des productions et des capitaux américains et japonais ! Assez de déficits commerciaux de la France envers l'Allemagne de l'Ouest ! Nous pouvons les éliminer si nous développons nos propres atouts, si nous cessons de nous spécialiser dans le surarmement, si nous dépassons nos faiblesses graves, dans le secteur de la machine, par exemple, et cela dans un esprit d'échanges équilibrés et de coopérations sans domination.

On nous dit aujourd'hui : « On va bâtir une force unie en Europe » et, en même temps : « C'est un champ de bataille économique. » Nous, nous disons : guerre à la guerre économique ! Nous voulons être les hommes et les femmes de la production et de la création pour des coopérations d'intérêt mutuel.

La France n'a pas vocation à décliner dans une Communauté en crise.

En troisième lieu, nous voulons une Europe de paix. La bataille pour le désarmement mutuel et pour la diminution des dépenses d'armement est au cœur de notre conception de la construction européenne. Il faut aboutir à la disparition du nucléaire militaire d'ici à l'an 2000. La seule sécurité aujourd'hui, c'est la liquidation des armes qui libérerait d'immenses ressources pour l'éducation, la recherche, le développement, l'aide au tiers monde. Cela permettrait également de se tourner vers les pays socialistes d'Europe pour construire une véritable « maison commune » dans un esprit de coopération pacifique et non de relance des tensions et des antagonismes.

Quatrième objectif enfin, et cet objectif donne une cohérence à l'ensemble : notre projet est celui d'une communauté de nations souveraines et associées. Ce n'est que sur la base d'accords mutuels de peuples libres et souverains que nous pouvons espérer faire œuvre de coopération.

Voilà la conception que les communistes ont de l'Europe et qu'avec Philippe Herzog nous défendrons.

En bref, nous allons lutter pour une nouvelle liberté de choix de la France, pour que celle-ci dispose de toutes ses forces régionales et nationales de façon à mieux se placer face aux enjeux européens et internationaux.

Nous allons nous battre pour construire une Communauté européenne où chaque peuple apporterait aux autres par sa culture, par ses idées, par ses productions.

Mesdames, messieurs, comme chacun le sait, nous ne faisons pas partie de la majorité gouvernementale, ni de la majorité présidentielle. Nous ne nous rangeons pas dans une opposition systématique. Nous soutenons au Parlement tout ce qui est conforme aux intérêts populaires et nationaux et nous combattons tout ce qui s'y oppose.

André Lajoinie le rappelait à cette tribune le 11 avril dernier : « Il est évident que notre résolution à combattre la droite ne préjuge aucunement de tel ou tel vote futur des parlementaires communistes, y compris le vote de censure, vis-à-vis d'un gouvernement qui mettrait en œuvre des mesures particulièrement condamnables et attentatoires aux intérêts de notre peuple et du pays. »

Aujourd'hui, les députés communistes ne voteront pas une motion qui, derrière des divisions de façade, traduit un large consensus et invite à la fuite en avant pour construire l'Europe supranationale que nous condamnons.

Dans un mois, on va voter en France. Nous avons la conviction que des millions de Français peuvent se rassembler dans le vote communiste et se donner ainsi des moyens politiques accrus pour se défendre, pour pouvoir changer les choses, pour une Europe d'amitié et de liberté entre les peuples. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Georges Hage. Très bien !

Monsieur le président. La parole est à M. Charles Josselin.

M. Charles Josselin. Mesdames, messieurs, l'ordre du jour de notre assemblée a voulu que cette motion de censure soit discutée immédiatement après l'examen en deuxième lecture d'une proposition de loi...

M. Michel Sapin. Excellente !

M. Charles Josselin. ... tendant à élargir les compétences des délégations parlementaires pour les Communautés européennes et, ce faisant, permettant au Parlement français de mieux contribuer à la construction européenne.

On autorisera l'auteur de la proposition de loi à souligner, en toute immodestie, que l'Assemblée aura probablement mieux servi l'Europe au début de cette séance qu'à la fin de celle-ci. Je veux dire que cette proposition de loi sert mieux l'Europe que la motion de censure que nous discutons en ce moment. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'observateur attentif de l'évolution des idées sur l'Europe au sein de cette assemblée que je suis a pu, comme Louis Mermaz, constater des mutations considérables. On aurait pu s'attendre, ayant pu aussi observer que la culture nationaliste continue tout de même d'imprégner certains sur les bancs de notre assemblée - d'aucuns viennent de s'exprimer mais il en est d'autres à droite qui ne l'ont pas fait et qui opposeraient sur ce plan-là probablement les mêmes résistances - à ce que ce soit une motion de censure pour excès d'Europe qui soit déposée et non pas une motion de censure pour manque d'Europe.

Adolphe Touffait, qui fut notre représentant à la Cour de justice européenne, avait coutume de dire que la France est un pays géniteur prolifique d'idées, mais qu'il laisse souvent à d'autres le soin de les élever. On conviendra que, pour l'Europe, ce n'est pas le cas.

La France, et singulièrement les socialistes, a pris une part importante dans la construction de l'Europe. Ceux-ci ont eu le souci de poursuivre cet effort et, pendant la période où ils ont été au pouvoir, on conviendra qu'ils ont beaucoup fait avancer la construction européenne. On a rappelé tout à l'heure le rôle éminent qu'a joué la présidence française en 1985. Nul doute que, pour le second semestre de cette année, il en ira de même. Entre-temps, les gouvernements socialistes - celui de Michel Rocard ne manque pas à la règle - ont contribué à faire avancer ce dossier.

Reprenant une expression de Louis Mermaz, je dirai à Alain Lamassoure que j'ai trouvé beaucoup d'excès dans les propos de quelqu'un qui, pourtant, au sein de la délégation parlementaire, fait généralement preuve de plus de mesure.

Quant à Alain Juppé, il ne manque pas d'air - pour reprendre l'expression de notre collègue Mermaz - quand il évoque les M.C.M., qui ont été inventés par le couple Giscard d'Estaing - Jacques Chirac ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'Europe est une nécessité que même les États-Unis et l'Union soviétique, à défaut de la vouloir, acceptent désormais. A cet égard, il faut saluer avec intérêt les accords qui se multiplient entre les institutions communautaires et de nombreuses nations de l'Est.

Mais la question qui continue d'être posée est la suivante : de quelle Europe voulons-nous ? Nous ne voulons pas de l'« Euro-naïveté ». Nous ne voulons pas d'une Europe des courants d'air. Nous ne voulons pas d'une Europe alibi de la régression sociale. La loi de la jungle n'est pas celle que nous voulons pour l'Europe de demain !

Si l'Europe doit être celle de l'effort, nous entendons qu'elle soit celle de l'effort partagé. Si elle doit être ouverte, elle doit être solidaire et il faut s'y préparer.

Qu'en est-il de l'impréparation de la France ? Plus exactement, est-ce au Gouvernement qu'il faut en faire le reproche, à un gouvernement qui, au travers des lois de décentralisa-

tion, par exemple, a, à mes yeux, fait se rapprocher la France de la construction européenne ? Ne devons-nous pas plutôt nous retourner vers notre histoire, ne devons-nous pas plutôt nous en prendre à nos comportements nombrilistes, à l'auto-satisfaction d'un peuple qui, il faut bien le reconnaître, a été plus souvent entretenu dans la grandeur de son passé qu'averti de la difficulté des défis qu'il nous faut désormais relever ?

Il faut, et je veux croire que c'est là que réside l'originalité de ma contribution, interpeller les Français sur l'insuffisance de notre préparation à l'Europe.

On a coutume de dire qu'entre la Grande-Bretagne et notre pays existe une différence fondamentale. Les Anglais passent pour être plutôt contre l'Europe, mais leurs différentes organisations professionnelles et syndicales la préparent activement. Quant aux Français, ils pourraient encourir le reproche d'être dans la situation contraire.

En réalité, cette préparation à l'Europe est au moins autant celle des patrons de l'industrie, des professions libérales, des organisations syndicales, et ces dernières devront comprendre que le combat syndical devra désormais être conduit sur le plan européen.

Mais c'est aussi l'affaire de notre assemblée.

Était-ce par le biais d'une motion de censure qu'il fallait faire cette interpellation ? Certainement pas ! Il s'agit d'une motion de censure qui est dévoyée, à l'évidence, par rapport aux objectifs qu'elle est censée atteindre puisque, de leur aveu même, ses auteurs n'ont nulle envie de renverser le Gouvernement, à supposer qu'ils le puissent, ce qui n'est pas le cas.

J'ai même perçu une dimension affective dans les propos de M. Bosson : j'ai cru comprendre qu'il fallait entendre, par-delà cette motion de censure, un appel du cœur. (*Sourires.*) Comprenez qui pourra. A moins que M. Bosson n'ait voulu exprimer son affection pour l'Europe, mais ce serait une autre question.

Chacun peut donc constater qu'il s'agit là - l'expression a déjà été employée - d'une manœuvre politicienne, d'une tromperie qui a pour ambition de masquer les divisions de l'opposition et, peut-être, de sauver l'honneur perdu des soldats de la rénovation, ou l'honneur des soldats perdus de la rénovation, l'une et l'autre formule pouvant se comprendre.

A qui fera-t-on croire qu'entre M. Pasqua et M. Bosson il y a accord sur la libre circulation des personnes, accord sur l'Europe sociale, accord sur les institutions ?

Cette motion de censure, qui voulait aider l'Europe, est en réalité un mauvais coup porté à l'Europe. Personnellement, je le regrette. Il eût mieux valu un vrai et bon débat sur les questions européennes. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Je le dis comme je le pense.

Je souhaite que les élections européennes soient l'occasion de populariser à travers le pays ce que l'Europe a à la fois d'inévitable, de souhaitable et de difficile.

Je souhaite aussi qu'au sein des délégations pour les Communautés européennes, on continue - nous l'avons commencé - le travail utile de construction européenne.

Je souhaite surtout que notre assemblée puisse, par un comportement responsable, contribuer à faire connaître à faire progresser l'Europe. Mais ce n'est certainement pas en votant cette motion de censure qu'elle y parviendra. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, au moment où nous parlons de l'Europe, je voudrais que nous nous interroguions un instant sur le visage que nous lui offrons.

Durant ces derniers jours, en effet, deux crimes racistes ont été commis, deux crimes sans autre mobile que la haine, la haine la plus immonde, la haine la plus idiote et la haine la plus sale. (*Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Naturellement, le Gouvernement fait tout ce qui est en son pouvoir pour réprimer ce genre d'agissement...

M. Jean-Claude Gaudin. Ce n'est pas sûr !

M. le Premier ministre. ... mais je sais être votre interprète à tous en disant non seulement notre émotion commune, mais aussi la volonté de notre démocratie de tout faire pour extirper les germes d'un racisme déshonorant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Julia. Vous avez raison, mais cela n'a aucun rapport avec le débat !

M. Jean-Christophe Cambadélis. Oh, si !

M. le Premier ministre. Il fallait que cela fût dit, et ici.

J'en viens maintenant au sujet du jour, à cette motion de censure dont chacun sait qu'elle n'a d'européen que le prétexte. Qu'importe ! Je vous prends au mot, mesdames, messieurs ! Je résisterai donc à la tentation de commenter cette initiative improvisée et ne vous parlerai que de choses sérieuses, tout comme l'a fait, avec son humour et son talent coutumier, mon ami Louis Mermaz, dont l'importante contribution au débat va me permettre d'écouter la mienne car il a déjà apporté l'essentiel des réponses à bien des questions de fond.

M. Charles Fèvre. Mais il n'est pas Premier ministre !

M. le Premier ministre. A quelques marges près, la construction européenne est aujourd'hui perçue par tous comme une nécessité. Qu'il y ait ici de l'inquiétude, là quelques formes de découragement, ailleurs encore des traces de pessimisme, tout le monde en est conscient. Encore faut-il savoir que ces inquiétudes, ce pessimisme relatif, cette tentation du découragement ne sont nullement causés par la présence de l'Europe, mais bien plutôt par son absence. Ils n'atteignent pas une opinion publique hostile à l'Europe, mais ils frappent cette opinion justement parce qu'elle est acquise à cette volonté commune.

Pour tout dire, je préfère encore une opinion « euro-pessimiste », c'est-à-dire voulant l'Europe mais redoutant les difficultés de sa construction, à une opinion qui nourrirait l'illusion selon laquelle la France seule a les moyens de son avenir.

M. Charles Ehrmann. Très bien !

M. le Premier ministre. Et, de fait, quel visage la construction européenne offre-t-elle communément à nos concitoyens ? De quoi sont malheureusement faits les titres qui y sont consacrés ? « Recul de tel pays, réticence de tel autre, désaccord d'un troisième. » Ou encore : « Bruxelles impose ceci, Bruxelles nous interdit cela. » Les échecs ou les tergiversations sont bruyants et immédiatement perçus, tandis que les succès sont souvent plus discrets, parfois fragiles, et presque toujours acquis aux prix de marathons qui honorent l'endurance de ceux qui y participent mais qui ne donnent certainement pas l'image d'une communion dans l'enthousiasme.

A ce titre, il a été fait tout à l'heure au moins une demi-douzaine de fois allusion à des négociations en cours, mais qui n'ont que l'inconvénient de ne pas être encore terminées. Elles le seront dans des conditions convenables pour la France et pour l'Europe. Je n'y reviendrai donc pas.

Sachons, et n'ayons pas peur de le reconnaître, que si l'idée européenne est exaltante, sa réalité est trop souvent rébarbative. Et faute de l'expliquer, ce décalage ira en s'aggravant.

Je n'entends pas dresser ici un inventaire. Il m'importe davantage d'indiquer aussi clairement que possible le mode d'emploi de la politique européenne telle que le Gouvernement entend la conduire dans les lignes tracées par le Président de la République.

Mesdames, messieurs les députés, il y a plusieurs manières de ne pas faire l'Europe, mais il n'y a selon moi, selon nous, qu'une manière de la faire. C'est ce que je m'attacherai à démontrer.

Oui, il y a plusieurs manières de ne pas faire l'Europe, et je pourrais décrire la manière chauvine, celle qui prétend exiger de nos onze partenaires qu'ils se soumettent tous à notre seul intérêt - nous en avons eu ici sept ou huit exemples il y a peu à cette tribune. Il y a la manière incantatoire, celle dont le seul effort consiste à chercher la traduction dans toutes les langues de la Communauté de la formule « y-a-qu'à ». Nous avons été servis cet après-midi. (*Protestations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Philippe Auberger. Dérisoire !

C'était votre habitude avant !

M. Didier Julia. C'est surtout du blabla.

M. le Premier ministre. Et je pourrais continuer à dénoncer ces discours inefficaces ou dangereux.

Mais il est un danger plus grave que celui de ces formulations stériles, une menace plus pesante parce qu'elle est effective, celle d'une Europe qu'on prétendrait construire sur deux bases dont l'une s'appellerait « laisser faire » et l'autre « laisser passer ».

Il est toujours moins difficile d'obtenir un accord pour ne rien faire que de bâtir intelligemment. Or chacun sait que quelques-uns de nos partenaires européens, tout comme certains de nos opposants français, rêvent d'une Europe dont le trait dominant soit, non pas la liberté, mais plutôt l'absence de règles qui confine à la sauvagerie.

Faire l'Europe, pour eux, c'est repousser aux frontières communautaires un système sans foi et le plus souvent possible sans lois.

La technique en est simple et les effets multiples. Lorsqu'est avancée une proposition nouvelle, destinée à mettre un peu d'ordre et de raison dans nos affaires communes, elle suppose souvent un effort de discipline, parfois des sacrifices ponctuels. Tel ou tel pays les refuse, souvent le même, et oppose à toute mesure la force la plus terrible : celle de l'inertie. (« Exactement ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Mais comme il faut bien, malgré tout, traiter le problème, la possibilité d'issue - car je n'appelle pas cela une solution - qui se dessine plus ou moins vite, est celle qui exige le moins d'effort de chacun, c'est-à-dire l'alignement de tous sur les règles les moins contraignantes.

Et c'est ainsi que triomphent la dérégulation, la dérégulation, la dilution de toute puissance publique et - à terme, on en serait menacé à entendre certains - l'aggravation de nos propres déficits budgétaires en cas de réduction fiscale beaucoup trop rapide ou sans mesure.

Il y a là une abdication de la volonté devant tantôt des dogmes, tantôt des facilités, tantôt des considérations passagères de politique intérieure, toutes choses que la France ne peut accepter, en tout cas pas lorsqu'elle est dirigée par des socialistes.

Les Français sont inquiets à la perspective du marché unique. Nous mêmes le serions aussi s'il devait être seulement le champ clos où s'exerce la loi du plus fort.

Nous connaissons bien, et nous reconnaissons, les vertus de l'économie de marché, avec ce qu'elle implique de dynamisme et de compétition, mais nous ne cessons de rappeler, sur le plan national, qu'il faut que ce jeu se déroule en respectant des règles, celles qui assurent la justice sociale et, du même mouvement, renforcent l'efficacité économique.

Nous n'avons nulle raison de changer de conviction en changeant de terrain. Socialistes à Paris, nous n'opterons pas pour le libéralisme à Strasbourg ou Bruxelles. (Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Vous avez tort ! Dommage !

M. le Premier ministre. On ne fera pas l'Europe, et surtout, nous ne ferons pas l'Europe sur les ruines des législations nationales, sur les débris des droits sociaux (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste), ni par une simple coalition des inerties.

M. le Premier ministre. Nous travaillons à une Europe sociale - il n'y a pas une majorité à la commission pour la souhaiter vraiment et c'est un long combat : nous refuserions l'Europe qui oublierait de l'être.

Des progrès sont déjà enregistrés en matière d'hygiène et de sécurité. D'autres sont à portée de la main en matière de représentation des travailleurs dans l'entreprise et nous œuvrons, comme vous le savez, à la consécration des droits sociaux fondamentaux. Certains en ont parlé tout à l'heure comme s'ils ne le savaient pas. Pourtant, la chose est largement publique !

Faut-il encore, le Président de la République l'a rappelé et le Gouvernement y veillera, que ce ne soit pas un alignement généralisé sur le « moins-disant social ».

Car de « moins-disant social » en « moins-taxant fiscal » en passant par le « moins-réglementant », l'Europe cesserait d'être un plus pour devenir une accumulation de moins.

L'Europe ne peut être ni celle du « chacun chez soi » ni celle du « chacun pour soi ».

M. Didier Julia. L'Europe socialiste ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Oui, l'Europe socialiste !

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs, il y bien des manières de ne pas faire l'Europe mais il n'y en a qu'une de la réaliser.

M. Jean-Claude Gaudin. Tout cela est inaudible. Qu'est-ce qu'il dit ?

M. le Premier ministre. Cette manière-là repose avant tout sur la volonté. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Une volonté lucide, qui connaisse et mesure les obstacles, mais une volonté opiniâtre qui sache les surmonter, et répondre ainsi à trois nécessités constantes : négocier, décider, contrôler.

Négocier, chacun le sait ici, n'est pas toujours chose simple quand on le fait à douze, qui n'ont pas tous une égale volonté d'aboutir.

Un député du groupe Union pour la démocratie française. Que dit-il ? Il faudrait un décodeur !

M. le Premier ministre. Qu'on songe à l'Europe monétaire. Elle est l'accomplissement naturel du Marché unique. Elle est aussi un saut qualitatif considérable. Mais cela ne suffit pas, mesdames, messieurs, à en faire un complément facile !

Nos partenaires n'ont pas encore complètement arrêté leurs positions, mais pour m'en tenir au plan intérieur français, j'observe avec surprise que ceux qui exigent une Europe mieux contrôlée sont les mêmes qui rêvent d'un consortium de banques centrales auquel serait en quelque sorte purement et simplement remis le privilège de battre monnaie et de prendre quasi souverainement des décisions devant lesquelles les douze nations n'auraient plus qu'à s'incliner. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Didier Julia. Ce n'est pas tout à fait cela !

M. le Premier ministre. Il a été fait allusion au fait que le Gouvernement allemand ne nous aurait pas prévenu lors du sommet franco-allemand de la décision de la Bundesbank, annoncée le lendemain, d'augmenter ses taux d'intérêt.

M. Philippe Auberger. C'est vrai !

M. le Premier ministre. Il est bon que cette assemblée sache que le gouvernement allemand n'était pas prévenu non plus ! (Sourires.) C'est ce qu'on appelle l'indépendance de la banque centrale. C'est ce que vous nous avez souhaité. Que ceux qui l'ont souhaité ne nous le reprochent pas ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. François d'Aubart. Et pour les euromissiles, vous avez été prévenu ?

M. le Premier ministre. On peut discuter de ce que cela implique et signifie !

A cela nous ne pouvons consentir lorsqu'on sait l'importance, au cœur de nos économies, des choix faits en matière de parité des monnaies ou de taux d'intérêts. Nous souhaitons des souverainetés qui s'accordent ; nous refusons des souverainetés qui disparaissent sans être remplacées par des instances représentant toutes la légitimité démocratique requise.

Autant dire que la chose n'est pas simple, mais ici, à nouveau, seule la volonté permettra de triompher de la complexité.

Cette volonté doit apparaître aussi lorsqu'il s'agit non plus seulement de négocier mais également de décider. Et je récuse les surenchères qui prétendent opposer les objectifs initiaux et les résultats obtenus.

Prenons l'exemple de la création audiovisuelle et du fameux quota d'œuvres européennes. (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.) En quoi peut-il intéresser

profondément les pays qui n'ont pas de production nationale à défendre, c'est-à-dire la majorité des membres de la Communauté ? Comment les nations anglophones seraient-elles aussi inquiètes que nous du déferlement de programmes créés dans leur propre langue ?

La réalité qui s'impose à nous est celle-là. Tous nos partenaires peuvent, certes, être préoccupés de la menace culturelle, mais cette préoccupation n'est pas telle qu'elle l'emporte sur leurs intérêts économiques immédiats. On peut le déplorer, on peut le dénoncer : on ne doit pas l'ignorer.

Et l'alternative qui s'offre à nous est alors toute simple : ou nous acceptons un compromis qui protège notre création nationale, sans imposer aux autres des règles identiques, et c'est ce que nous venons d'accepter, ou nous repoussons avec dédain un tel compromis, ce qui a pour seul effet tangible, dans une démarche du tout ou rien, de n'aboutir à rien.

Et je n'ai pris cet exemple que pour illustrer une constante car les mêmes termes pourraient s'appliquer à bien d'autres sujets.

Sachez qu'il n'est pas une semaine, pas un jour, qui passe sans que M. Dumas, M. Bérégofov, Mme Cresson, et l'ensemble du Gouvernement d'une manière générale, n'œuvrent avec acharnement pour discuter, avancer et soutenir les initiatives constructives que la commission, et son président Jacques Delors, prennent de leur côté.

M. Didier Julia. Ils se portent assez bien ! (Sourires.)

M. le Premier ministre. Au-delà, de surcroît, présider le Conseil de la communauté est un rôle essentiel lorsqu'il est exercé avec discernement et volonté.

A cet égard, je voudrais rappeler toutes les craintes qui s'étaient manifestées avant l'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Le Président de la République avait su dominer les inquiétudes et surmonter les obstacles, y compris dans cette assemblée. Cinq ans après, cette adhésion apparaît à tous comme particulièrement positive.

Tout le monde y a gagné et nos nouveaux partenaires ont à ce point pris place dans le concert européen qu'on a l'impression aujourd'hui que la péninsule ibérique a toujours fait partie de la Communauté. La réalité est bien loin des tableaux apocalyptiques qui en avaient été préalablement dressés à tort. L'Europe, ici, a su décider, avec une forte participation de la France, et c'est bien.

Le champ qui s'offre à l'Europe est à peu près illimité. Aussi bien tentons-nous, chaque fois que c'est possible, de poursuivre en même temps plusieurs objectifs complémentaires. Et, par exemple, je souhaite que nos efforts en faveur de l'écologie dans le domaine de la voiture propre soient relayés par des efforts de tous en matière de sécurité routière. Il faut joindre ces dossiers.

Une Europe négociée, une Europe décidée ; il nous faut également une Europe contrôlée. Et c'est d'ailleurs pour cela que les prochaines élections revêtent tant d'importance. Des élus français prestigieux, présents à Strasbourg (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*)...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Fabius, Fabius !

M. le Premier ministre. ...compétents pourront, avec leurs collègues, exercer la pression nécessaire pour contrôler effectivement les instances communautaires.

En ce qui concerne les socialistes, ils seront conduits par Laurent Fabius. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert Pandraud. Présent à Strasbourg ?

M. le Premier ministre. Ce sera, mesdames, messieurs, en tout, non seulement pour les socialistes, mais pour le Parlement dans son ensemble. Nous savons tous que son talent, son dynamisme et son ardeur européenne seront d'autant mieux employés qu'il apportera à la représentation de la France une capacité de rénovation que d'autres listes refusent, et avec quelle ardeur ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela s'est vu au début de la séance (*Exclamations sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*), n'est-ce pas, monsieur Josselin ?

M. Philippe Vasseur. Langage archaïque !

M. le Premier ministre. Il faudra revenir à la notion de contrôle démocratique sur les instances européennes. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) J'observe que, déjà, au plan national, vous êtes en train, mesdames, messieurs, de doter le Parlement français de pouvoirs nouveaux.

Le Gouvernement y contribue lui-même et Mme Cresson a su faire en sorte que notre pays soit le premier dont tous les citoyens puissent aisément disposer - depuis ce matin même le service fonctionne ! - de l'intégralité de l'information concernant les activités et décisions européennes, les barèmes fiscaux, de la totalité de l'information nécessaire à laquelle, citoyens, entreprises, collectivités territoriales.

Chacun sent, chacun sait, qu'une nouvelle étape de l'édification s'ouvrira prochainement. Des progrès notables ont été faits. Des progrès considérables restent à faire.

Déjà l'Europe a avancé sur le plan de ses manifestations extérieures et nos politiques étrangères s'harmonisent un peu mieux.

Déjà l'Europe est attentive aux mouvements qui se dessinent à l'Est. Et d'une manière générale la multiplicité des difficultés ne doit pas faire oublier le bilan des acquis.

De ce point de vue, nul ne doit pas être insensible à l'absolue continuité qui s'est manifestée, indépendamment du contexte politique, d'un septennat à l'autre.

De 1981 jusqu'au sommet de Fontainebleau, en 1984, de celui-ci jusqu'au sommet de Bruxelles de 1988, en passant évidemment par la signature de l'Acte unique, et de 1988 à aujourd'hui et à demain à travers les perspectives tracées par le X^e Plan, c'est la même volonté qui domine, c'est la même volonté qui s'acharne, et contre vents et marées, c'est la même volonté qui l'emporte. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Francis Delattre. Voilà qui sonne faux !

M. le Premier ministre. J'aurais donc pu, mesdames, messieurs, et j'aurais voulu vous parler plus longuement de tout ce qui nous tient à cœur.

Mais le foisonnement est tel qu'il interdit de tout traiter et c'est pourquoi aujourd'hui, ici, devant vous, j'ai préféré mettre l'accent sur la démarche, sur la méthode...

M. François d'Aubart. Que sur les résultats !

M. le Premier ministre. ... que sur un inventaire de dossiers. Parce que nous savons tous, comme l'a exprimé François Mitterrand,...

M. Jean-Claude Gaudin. Ah ! Il était temps !

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Il y avait longtemps !

M. le Premier ministre. ... la phrase a été redite, ce soir, et elle est belle, que si « la France est notre patrie, l'Europe est notre avenir ». Notre politique européenne doit être aussi éloignée du cynisme que de la naïveté, c'est-à-dire qu'elle doit être lucide. (« Très juste » ! sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

Elle doit être aussi éloignée du découragement que de la facilité, c'est-à-dire volontaire.

Elle doit être enfin aussi éloignée de l'immobilisme que de la précipitation, c'est-à-dire opiniâtre.

Et c'est justement parce que, conformément à la ligne fixée par le Président de la République, la politique européenne du Gouvernement est lucide, volontaire et opiniâtre que la notion de censure sera rejetée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est nul ! Nul !

M. le président. La discussion générale est close.

Vous êtes « invités » à participer à la prochaine séance. (*Sourires.*)

M. Philippe Auberger. Pour voter la censure ? (*Sourires.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Explications de vote et vote sur la motion de censure jointe à la demande d'interpellation de M. Bernard Bosson et déposée par : MM. Bernard Bosson, Couanau, Mmes Isaac-Sibille, Monique Papon, MM. Fuchs, Rochebloine, Baudis, Gerrer, Guellec, Weber, Birraux, Fréville, Landrain, Grimault, Bayrou, Geng, Foucher, Jean Briane, Adrien Durand,

Bruno Durieux, Millon, de Villiers, Brochard, François d'Aubert, Rossinot, Meylan, Micaux, Ligot, Fèvre, Lestas, Laffineur, Wiltzer, Georges Durard, Bousquet, Brocard, Haby, Rayard, Preel, Beaumont, Mayoud, Moyne-Bressand, Perrut, Rigaud, Charé, Delalande, Fillon, Julia, Séguin, Barnier, Noir, Cousin, Bernard Debré, Jean Besson, Terrot, Dubernard, Cazenave, Inchauspé, Rufenacht, Pinte, André, Mauger, Juppé, Ollier, Pandraud, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution et de l'article 156 du Règlement.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

